

# LA NATION

JOURNAL CANADIEN POUR LE PEUPLE CANADIEN

LA CIE. D'IMPRIMERIE DE SAINT-JEROME, Propriétaire-Editeur.

Bureau de Saint-Jérôme : Rue Labelle.  
Bureau de Montréal : Numéro 1010 Rue Notre-Dame.

G. A. Nantel,  
Directeur de la rédaction.

SAINT-JEROME, JEUDI, 1<sup>ER</sup> AOUT 1901.

R. Aimé Tison,  
Gerant et Secrétaire de la rédaction.

## AVIS

Tout doit être adressé :

LA NATION  
Saint-Jérôme,  
Co. Terrebonne  
Canada.

LA NATION sera adressée, jusqu'au 8 août inclusivement, à titre d'essai, à bon nombre de personnes qui n'étaient pas abonnées au Nord. Ces personnes, seront considérées comme abonnés réguliers si elles n'ont pas retourné le journal avant cette date du 8 août.

Tous les manuscrits doivent être adressés directement à Saint-Jérôme et nous parvenir le lundi avant-midi.

Pour divers détails, voir l'annonce de LA NATION, dernière colonne de la 1<sup>re</sup> page.

## SOMMAIRE

Colonies, abaissez vos tarifs.  
Servez-vous, messieurs les Anglais.  
Emigration et colonisation.  
En garde !  
Une loi de milice.  
A l'hôtel-de-ville.  
Gare aux millions.  
Une mauvaise session.  
Aventure de Baptiste Odon.  
A l'île Ducharme.  
Le coût d'un protêt.  
Ste-Marguerite du Lac Masson.  
Calmez-vous, monsieur.  
La médecine pour tous.  
Ce qu'il en eût coûté pour bâtir un pont.  
Nouvelles de partout.  
Feuilleton : LES JETONS MYSTÉRIEUX.

MONTREAL, 1<sup>ER</sup> AOUT 1901.

A prochainement un programme adapté aux circonstances présentes et un article sur "LES VRAIS TOPIQUES."

## Colonies, abaissez vos tarifs

Monsieur Chamberlain, ou Joe tout court, comme on l'appelle en Angleterre, n'est pas inconnu du Canada. Dès 1887 il nous honorait de sa visite et voulait nous éclairer de ses discours sur les graves devoirs des colonies.

Les devoirs des colonies envers l'Angleterre ! Cela nous fait rêver. Quels devoirs pouvons-nous bien avoir, à part celui de la loyauté que nous n'avons jamais marchandée à la métropole.

Mais va-t-on exiger de nous, sous le nom de devoir, une politique d'enrichissement de l'Angleterre à nos dépens ? Ne serait-ce pas, pour nous, petit fleuve sortant à peine de sa source, entretenir la prétention de grossir la mer de nos eaux. Nous nous devons à nous-mêmes, d'abord, et il est plus vrai des nations que des individus cet aphorisme qui dit : charité bien ordonnée commence à la maison, et, peut-on ajouter avec raison quand il s'agit du sort d'une jeune nation, ne vas pas au-delà.

Ce n'est pas de cette oreille que l'entend le Secrétaire des colonies. Pour lui les tarifs des colonies voilà l'ennemi parce qu'ils frappent la Grande-Bretagne, libre-échangiste. Et tout doit se rapporter à la fortune de l'Angleterre, colonies

comme le reste, quoique le rusé ministre anglais n'ignore pas que les tarifs de protection sont absolument indispensables aux grandes colonies.

Indispensables pour deux raisons : la première c'est que les hauts tarifs créent l'industrie nationale et la seconde c'est qu'ils défraient les dépenses des budgets coloniaux lesquels, faute des droits douaniers, ne pourraient se maintenir sans la taxe directe.

" Vos tarifs, disait M. Chamberlain, à Toronto, le 30 décembre 1887, sont beaucoup trop élevés, croyez-moi : tôt ou tard il faudra renverser la muraille de chive que vous avez élevé entre vous et le commerce du monde et rétablir le vrai régime de bonne entente, la réciprocité sans limite entre tous les peuples de langue anglaise. Vous avez tort de nous traiter comme une nation étrangère et rivale. Pour mon compte, je refuse en Amérique le titre d'étranger, et je partage l'avis de ce diplomate qui, devant le prince de Galles, divisait le monde en trois classes : les Anglais, les Américains et les étrangers. Je confesse ma stupéfaction d'entendre certains mots dans la bouche de gens qui vantent la pureté de leur descendance et de leur langue anglaise, et qui attribuent à la politique anglaise une méchanceté, une duplicité, un amour de l'arbitraire, n'existant que dans leur imagination malade."

C'est sous cet exécrable régime bleu que Chamberlain faisait entendre ses jérémiades sur l'égoïsme des colonies envers l'Angleterre.

Aujourd'hui il parlerait sur un ton différent. La muraille de Chine a été renversée. Chamberlain a trouvé enfin un premier ministre suivant son cœur et accommodant : Wilfrid Laurier. Voilà celui qui est allé dépecer notre tarif national et en offrir une tranche succulente à la fabrication anglaise.

En cela, Chamberlain et Laurier s'entendaient comme larrons en foire pour faire avancer d'un pas, — un pas de géant, il est vrai, puisque c'est le premier pas qui coûte — la marche du monde anglais — mère-patrie et colonies — vers cet état de choses idéal que ces deux *Britisher to the core*, font miroiter à nos yeux comme la dernière merveille du monde politique, social, industriel et commercial.

Le plan de Chamberlain est donc tracé depuis longtemps et quoique Laurier l'ait combattu, dans le temps, il s'y est rallié, corps et âme, au jubilé victorien. Toutes ses paroles, tous ses actes nous font voir le but tracé, de main de maître par Chamberlain, poursuivi depuis par Laurier et son gouvernement, le vieux Cartwright marchant en tête, comme porte-drapeau du vrai RÉGIME DE BONNE ENTENTE, LA RÉCIPROCITÉ SANS LIMITE ENTRE TOUTS LES PEUPLES DE LANGUE ANGLAISE.

Sir Wilfrid trouve lui aussi que nos tarifs sont trop élevés, puisqu'il les a abaissés, en faveur de l'Angleterre. Mais en agissant ainsi, il n'a pas représenté le sentiment de la nation. Loin d'abaisser ses tarifs, le Canada devra les élever s'il veut s'élever au rang de nation et repousser la production anglaise qui nous inondera aussitôt que cette production aura repris son activité grandement affaiblie par la guerre sud-africaine.

Est-il besoin de rappeler les multiples déclarations de sir Wilfrid pour établir qu'il marche la main dans la main avec Chamberlain et que ces deux hommes d'Etat ne font qu'un dans la poursuite d'une idée unique : la fusion de toutes les colonies dans la panbritannisme. Par malheur, notre brouillon de secrétaire colonial a trop escompté l'autorité de sir Wilfrid.

Il est vrai que par un coup de théâtre il a arraché à notre bonasse premier ministre un acte d'assentiment et de participation à la guerre sud-africaine, mais c'est là l'effet d'une surprise qui ne se répèterait pas.

La nation canadienne est manifestement hostile aux projets de sir Wilfrid et de Joë Chamberlain. Le premier s'en aperçoit déjà et il a commandé à ses nautonniers de faire machine en arrière. Le second a pu s'en convaincre lui-même par son échec de la conférence coloniale tenue à Londres pour réformer la section judiciaire du Conseil Privé, siégeant pour les colonies.

Et c'est maintenant que va commencer la réaction, et contre Laurier, le *Britisher*, et contre Chamberlain, le rêveur du grand tout britannique.

## Servez-vous, messieurs les Anglais

Nous lisons, dans *La Presse* du 26, en premier Montréal, l'article qui suit :

Ottawa 24 — L'Honorable Joseph Chamberlain a envoyé un câblegramme au gouvernement au sujet de la commission qui vient de faire une enquête au sujet de la question d'immigration chinoise et japonaise. Le câblegramme dit qu'en traitant de cette question, on doit avoir soin de ne rien faire qui puisse troubler la bonne entente qui existe actuellement entre le Japon et la Grande-Bretagne. La commission n'a pas encore fait rapport. Dans la Colombie-Anglaise, on est aussi indisposé contre les Japonais que contre les Chinois.

Voici une nouvelle preuve que les colonies comptent peu devant les intérêts politiques et diplomatiques de la Grande-Bretagne. La province la plus intéressée, la Colombie-Anglaise, se plaint amèrement de l'invasion de son territoire par les Japonais. Ceux-ci, de fait, paraissent se rendre maîtres, entr'autres choses, de ses pêcheries. Les Colombiens veulent assimiler le traitement des Japonais à celui des Chinois. Or, voici ce que l'hon. M. Chamberlain leur fait dire :

Que le Canada compte peu en Angleterre, la chose est indéniable. Mais que l'Angleterre compte absolument sur le bon vouloir du Canada, sous Laurier, sur la dépendance de notre gouvernement pour ne pas dire sur son asservissement complet, cette proposition est pour le moins aussi juste que la première.

Mais depuis quand cet amollissement de la volonté canadienne ? depuis le jour où Sir Wilfrid se proclamant *britisher to the core* offrit nos hommes et notre argent pour la défen-

se des intérêts britanniques en dehors de nos frontières. Pourquoi Chamberlain n'aurait-il pas pris note de la déclaration suivante analogue à dix autres de la même nature, faites au cours des fêtes jubilaires de 1897 :

" Lord Lansdowne a parlé du jour où l'Empire pourrait être en danger. CE JOUR, ANNIVERSAIRE DE WATERLOO, nous rappelle que de tous temps l'Angleterre a donné la preuve qu'elle peut combattre ses propres combats, mais, si un jour, il faut qu'elle soit en danger, que le clairon sonne, que les signaux s'allument sur toutes les collines et dans toutes les colonies, nous ne pouvons peut-être pas beaucoup, mais NOUS DONNERONS TOUTE L'AIDE QUE NOUS POURRONS."

Joë Chamberlain aurait donc bien tort de se gêner quand il peut compter sur un bon vouloir aussi spontané qu'obligeant.

Dans tous les conflits du genre de celui de la Colombie-Anglaise avec le Japon, la question n'est pas d'étudier, de savoir et de décider ce qui convient au Canada ou non, mais ce qu'il importe de faire pour l'Angleterre et les nations qu'elle tient à obliger ou à désobliger.

Et sir Wilfrid, et M. Tarte, et beaucoup d'autres endormeurs, nous parleront de la nation canadienne, le jour de la Saint-Jean-Baptiste.

Vraiment drôle de nation que celle qui n'est pas maîtresse chez elle, dans sa propre maison.

## Emigration et colonisation

Les journaux ministériels gagés pour louer les gouvernements Laurier et Parent ont entrepris de démontrer que les Canadiens-français n'émigrent plus aux États-Unis, que s'ils émigrent ils ont bien tort vu que le régime de merveilles sous lequel nous vivons, a pourvu à tous les besoins et distribue chaque matin aux fidèles une manne précieuse toute prête à se faire manger.

Il y a de l'ouvrage partout, disent-ils, de l'argent en abondance et s'il se trouve encore des Canadiens qui laissent un pays gouverné par Laurier et Parent c'est que ce sont des bleus qui ont juré de jouer des tours à ces deux membres de la sublime trinité, comme disait M. Jean Prévost, de St-Jérôme, le nouveau Galipeau du parti ministériel.

Done, plus d'émigration, *La Patrie* et *Le Soleil* le disent, et ils ne peuvent errer.

Nos compatriotes qui lisent cela doivent se prendre à rêver en face d'une telle énormité. Qu'il y ait moins d'émigration, la chose se peut, l'état économique de nos voisins ayant, depuis une dizaine d'années, bouleversé complètement la situation du travail et des affaires en général, aux États-Unis.

Mais que cela soit dû à la politique de

Sir Wilfrid ou de M. Parent, voilà une prétention d'un ridicule achevé.

En dehors des familles qui veulent se faire colons, et, hélas ! le nombre en diminue chaque année, il y a toujours eu et il y aura toujours beaucoup de gens, à la campagne, qui abandonnent les travaux rudes des champs pour le travail en apparence moins pénible des cités. Ceux-là émigrent et émigreront encore, soit dans nos villes, soit dans les villes américaines où durant très longtemps ils trouvaient des salaires doubles des nôtres.

Émigrent aussi et émigreront encore, les pères de familles chargés d'enfants, qu'ils sont incapables d'établir dans la paroisse natale ; les victimes de malheurs inévitables, de folles gestions, du luxe ou de l'ivrognerie.

Montréal est peuplé de ces émigrés, car Montréal est à peu près la seule ville qui ait pu offrir de bons salaires à ces ouvriers de la journée.

Quand il se faisait de la colonisation dans notre Province, les nouveaux cantons recueillaient les plus courageux d'entre ces naufragés de la vie ; mais qui aura le courage de s'enfoncer dans la forêt avec les conditions arbitraires que l'on impose au nouveau colon ?

Il reste donc les villes comme champ d'immigration rurale, comme réceptacles de toutes les jeunes ambitions, de toutes les infortunes et de tous les vices qui ruinent tant de nos braves familles. Où ira-t-on, dans les villes canadiennes ou à l'étranger ?

Hélas ! la somme des attractions penche du côté américain.

Il est clair qu'un pays de l'étendue, de la richesse publique et privée des États-Unis, doté de climats variés, produisant en abondance tous les biens du sol et du sous-sol, avec une population de 75,000,000 d'hommes parmi lesquels on compte bien vingt mille millionnaires, offre plus d'appâts au travail et à la recherche de la fortune, qu'un pays riche en ressources naturelles, sans doute, mais incapable encore de lutter contre les vainqueurs du vieux monde dans les combats gigantesques de l'industrie, de l'agriculture et du commerce.

Un plan efficace de colonisation pourrait retenir grand nombre de familles rurales et en rayer jusqu'à un certain point l'émigration aux États-Unis. Mais il est bien inutile de songer à cela, la myopie politique de M. Parent l'empêchant d'apercevoir les horizons lointains mais de salut pour l'avenir de notre province.

Il faut donc attendre tout, ou peu s'en faut, du temps, ce grand médecin qui amènera nécessairement une évolution en notre faveur et guérira notre pays de cette maladie qui nous ronge depuis un demi-siècle sans que les changements de gouvernements y aient été pour grand chose.

Mais dans quelle proportion souffrons-nous du mal de l'émigration aujourd'hui ? Le recensement nous le fera savoir, si toutefois il plaît au gouvernement de nous en divulguer le résultat. Pour le moment nous ne pouvons raisonner que par suppositions.

Les quelques villes de progrès manufacturier que nous comptons, ont augmenté pendant que la plupart des territoires ruraux ont décliné en population. Voilà le fait brutal autant que désolant qui ressortira des tableaux du recensement.

L'accroissement normal de la population devrait être de 500,000 âmes dans la Province pour la dernière décennie. On nous dit qu'elle ne sera que de 300,000, relevée dans certaines villes uniquement. Où est allé le reste du demi million ? Un peu

dans le Nord-Ouest, à Ontario, mais principalement aux États-Unis.

Si la *Patrie* et le *Soleil* démontrent que cette déperdition ne s'est fait sentir que de 1891 à 1896 et s'est arrêté court au seuil du régime Laurier-Marchand, ils auront gagné leur point. Autrement ils devront mettre au rancart leur encensoir et cesser de nous casser les oreilles de louanges non méritées par les hommes du pouvoir.

## EN GARDE !

Le *Soleil*, parlant d'autorité, nous fait part d'une décision du cabinet fédéral qu'il trouve fort sage et que nous approuvons fort, dit le confrère : preuve évidente que l'écrit en question est inspiré et peut être considéré comme rendant l'opinion du gouvernement. Mais citons textuellement, la chose en vaut la peine :

« Winnipeg, 16 juillet.

« S'il faut en croire le premier ministre Roblin, la question des terrains scolaires de Manitoba serait à la veille d'entrer dans une nouvelle phase.

« Parlant à Souris, l'autre jour, M. Roblin a déclaré que le gouvernement d'Ottawa en réponse à la demande de la législature du Manitoba, a fait savoir qu'il n'entendait pas verser à la province les \$10,000 qu'elle réclame, mais que le gouvernement de Manitoba pouvait s'il le jugeait à propos référer la question à la cour de l'Échiquier du Canada.

« Le premier Roblin a fait connaître son intention de suivre cette marche et d'en appeler à la cour.

« La décision du gouvernement d'Ottawa nous semble FORT SAGE, ET NOUS L'APPROUVONS FORT.

« C'est en réalité le moyen le plus pratique, le seul pratique, de sortir des difficultés qui n'ont cessé de se dresser autour de cette question des terrains scolaires.

« Les conservateurs tant aux Communes qu'au Sénat ont toujours prétendu que le gouvernement fédéral n'avait pas le droit d'abandonner à la province de Manitoba la fiducie qu'il a reçue.

« On se souvient que le Sénat a même rejeté la loi passée par les Communes, faisant droit aux réclamations du gouvernement Greenway.

« En somme, toute politique à part, la question qui divise l'opinion est une question de droit, et il est naturel d'avoir recours à la cour de l'Échiquier pour résoudre cette difficulté juridique.

« C'est le seul moyen de sortir de l'imbroglio actuel, en donnant satisfaction à tous. »

Non, les conservateurs n'ont jamais voulu que le gouvernement se déposât du fidei-commis qu'il avait en mains et certes, après la conduite du gouvernement Greenway envers les catholiques, ils avaient rudement raison.

Déjà le Sénat a empêché le gouvernement d'agir et de disposer, pour un système d'écoles sectaire, du prix de ces terres. Mais par malheur, la majorité conservatrice sera bientôt effacée à la Chambre Haute et l'on peut s'attendre alors à voir cette injustice triompher avec bien d'autres iniquités.

Le parti gris-rouge est dans son essence tyrannique envers les minorités, les faibles et les désarmés : la spoliation, ce trait caractéristique constitue la principale différence entre nos deux partis politiques. Pendant que l'un sacrifie le pouvoir et l'avenir de sa jeunesse au triomphe de la justice, l'autre ne néglige rien — une fois au pouvoir — pour régner longtemps par l'arbitraire et la spoliation publique ou privée.

Référer une question claire comme le jour à la cour de l'Échiquier parce

qu'on n'a pas le courage de prendre une décision ministérielle, c'est à cela qu'en est arrivé Sir Wilfrid le grand Canadien-français, protecteur naturel des intérêts canadiens-français et catholiques !

Voilà une marque additionnelle de la fierté qu'on vient de découvrir chez notre Premier-Ministre.

Nous savons comment est composée la cour d'Échiquier et d'avance chacun peut dire quel sera son arrêt.

La question des terres scolaires est une question politique que le gouvernement ne peut abandonner à régler à un autre pouvoir. Il n'y a pas de grave difficulté légale en jeu, et s'il s'en présente, il existe un ministre de la justice et un solliciteur général pour éclairer le cabinet. C'est reculer devant la responsabilité ministérielle que d'en appeler à l'occasion judiciaire en un semblable cas.

Mais c'est bien de justice qu'il s'agit pour les ministres ! Ils veulent se débarrasser d'une affaire gênante pour l'élément fanatique du cabinet qui a juré de ne jamais reconnaître les droits des catholiques et il est décreté qu'on va lâchement les abandonner au jugement d'un juge, quel qu'il soit, pourvu qu'il les condamne.

Le revenu provenant de la vente de ces terres est la dernière source où un gouvernement juste pourrait puiser pour venir en aide à nos coreligionnaires de Manitoba ; c'est leur dernière planche de salut — et encore combien fragile ? — et Laurier le grand Canadien-français se prépare à la briser !

## Une loi de milice

Les États unis d'Australie viennent de se donner une loi de milice qu'il est à propos de mentionner.

L'armée de l'Australie sera classifiée en trois divisions parmi lesquelles se trouvent des corps de milice permanents.

Le Gouverneur-Général aura le pouvoir d'appeler sous les armes n'importe quelle section des forces militaires pour la défense du Commonwealth, en cas de besoin ; mais pendant que les forces permanentes seront sujettes à servir l'Empire en dehors de la confédération australienne, les forces ou milices civiles, ne pourront être appelées à faire ce service que volontairement.

Le *Times* de Londres dit à ce sujet :

Le bill pourvoit d'une façon très complète à l'organisation du peuple pour sa défense, sans mettre à sa charge un fardeau excessif. La mise en opération de cette mesure sera surveillée avec beaucoup d'intérêt. Si elle réussit autant que nous avons pleinement droit de nous y attendre de l'esprit public australien, le nouvel État aura donné une leçon expérimentale qui pourra avoir des effets considérables dans d'autres parties de l'Empire. « Dans cette remarque, dit le *Star* de Montréal, auquel nous empruntons ces détails, nous, Canadiens, concourons de tout cœur. »

Que l'on essaie d'introduire ce système militaire chez nous, et l'on verra jusqu'où les Canadiens sont décidés à aller, dans la défense de l'Empire, en dehors de leurs frontières.

Sir Georges Etienne Cartier, pour un essai de législation militaire, beau-

coup plus anodin que celui de l'Australie, s'est vu battu, malgré son prestige, égal, pour le moins, à celui de Sir Wilfrid Laurier. L'histoire pourrait bien se répéter.

## A l'hôtel-de-ville

### CHIENS DE FAÏENCE

#### Nouveau plan de la Royale

Les Pères de la cité sont partis en vacances et ils ne se réuniront que vers la mi-août.

C'est tant mieux pour eux et tant mieux pour les contribuables qui peuvent respirer à l'aise quand ils se sentent à couvert des entreprises louches et des conspirations contre la propriété, de ce groupe d'échevins remuants, tracassiers, toujours à l'affût de quelque surprise, à la recherche de quelque butin nouveau qu'ils estiment, tout naturellement, être la récompense de leurs inappréciables services publics.

Les deux grands soumissionnaires la Royale et la St. Lawrence semblent au repos parfait et ils se regardent comme des chiens de faïence. C'est à qui ne bougera pas. Mais on n'en pense pas moins, sans doute, et on se prépare sournoisement à la prise de corps décisive.

La galerie peut compter sur des coups de griffes et de molaires qui iront avant dans les chairs des deux puissants mâtons.

#### NOUVEAU PLAN

On devise encore, parmi les tenants à tout crin de la Royale, des moyens de mettre de côté tous les prétendants nouveaux au contrat de la lumière électrique et on se creuse la tête pour découvrir un plan quelconque capable d'arracher, quand même, un marché que le cri public répudie énergiquement.

Un des agents de la Royale, appartenant au comité de l'éclairage, a découvert un truc de haute portée morale.

La Royale, pense-t-il, est installée, nous la connaissons. D'elle nous n'avons pas besoin d'exiger de garanties. Eh ! bien, faisons en sorte que les garanties demandées aux autres compagnies par les nouvelles soumissions soient portées à un montant exorbitant.

Pourquoi n'exigerait-on pas un dépôt en argent de \$300,000, même de \$500,000. Du coup on éloigne toutes les compagnies secondaires qui peuvent facilement exécuter un contrat comme celui de l'éclairage, mais peuvent ne pas être prêtes à déposer un si fort montant d'argent.

Mais si la St. Lawrence se rendait à cette condition déraisonnable et dont l'objet est simplement de favoriser la Royale, celle-ci se trouverait encore frustrée de ce qu'elle croit tout bonnement, pour l'avoir acheté à deniers sonnants ou à parts bien et dûment transférées, de son monopole ; si la nouvelle compagnie dont on se moquait tant allait en passer par toutes les demandes, les plus invraisemblables de la Royale par le comité — les deux semblent ne faire qu'un — tout serait encore à recommencer et on sait ce que cela veut dire. Avisons donc d'un autre plan, s'est dit le rusé compère.

Et voici ce qu'on est convenu de faire entre cet échevin membre du comité et le grand actionnaire de la Royale — pardon, de la Montreal Heat, Light & Power Company.

Celle-ci laisserait trainer l'affaire, fe-

rait le mort et irait même jusqu'à ne pas soumissionner en son nom, tout en ayant bien soin de tenir la main à la pâte au moyen d'un obligé comparse. Les discussions se prolongeraient au comité, qui ferait son rapport le plus tard possible; le conseil, peu pressé, à son tour, et cédant au charme des savantes dissertations de Lebeuf, des apostrophes sublimes de Jacques, des foudroyantes philippiques de Lamarche, verrait se succéder les séances aux séances jusqu'aux élections prochaines. Alors le puissant Monopole, se fendant de milliers de dollars, se créerait un conseil plus suivant son cœur et battraient tout concurrent, cyniquement et haut la main, comme il a fait à Québec.

Nous avertissons le Monopole qu'il calcule à faux et que ce tour de passe-passe est devenu impraticable. L'éveil est donné et loin de gagner par le temps, le Monopole ne fera que perdre du terrain.

#### CARTES SUR TABLES

Il faudra bien d'ailleurs que le jeu dissimulé de la Royale se montre au grand jour et que, tôt ou tard, cette compagnie décline ses nouveaux nom et prénom, ses tenants et aboutissants, circonstances et dépendances.

Elle ne peut, pour l'avenir, entrer dans de nouveaux contrats sous le nom de la Royale: elle n'existe plus légalement.

Son substitut c'est la Montreal Power, or la cité de Montréal pour son honneur, pour la sauvegarde de son intégrité territoriale, ne signera jamais un contrat avec le Monopole, triplement arrosé, de \$17,000,000, à moins que le bill de la dernière session ne soit changé et ne rende à Montréal la propriété de ses rues.

L'objection légale qui s'y oppose est formidable et sur nombre d'avocats désintéressés que j'ai consultés, il ne s'en est pas trouvé un seul qui ait pu soutenir qu'avec 50 parts tenues en ses registres, la Royale peut fonctionner et n'est plus capable, légalement, que des actes de liquidation; liquidation volontaires, il est vrai, mais liquidation tout de même qui l'empêche absolument de contracter à nouveau pour l'avenir.

Il n'en serait pas ainsi si la majorité du stock de la Royale n'avait pas été échangée contre des parts du Montreal Power; mais cet échange qui dispose absolument du stock de la Royale et disqualifie son bureau de direction, a eu lieu, au moins d'après M. R. Forget, et rien ne peut remédier à cette nouvelle situation faite à l'état civil et légal de la Royale.

Attendons les événements de pied ferme et ayons les yeux ouverts sur les prochains agissements de la clique qui est bien décidée de l'emporter, de gré ou de force, par surprise ou de haute lutte.

G. A. NANTEL.

## Gare aux millions !!

Une grave question s'agite en ce moment, devant le Conseil de Ville. Six compagnies de lumière électrique, toutes les six parfaitement responsables, se disputent l'honneur payant de nous éclairer. L'or malfaisant s'appête à faire son œuvre néfaste et déjà des bruits sinistres, circulent par les rues.

Le public qui pense et qui paie, se demande avec anxiété, s'il sera toujours bafoué, pillé et berné par tous les Conseils de Ville.

Quelle farce singulière se joue donc en ce moment dans les couloirs du Conseil et dans les assemblées de ses comités, à propos de ce contrat?

A lire dans les journaux les discussions de ces sages, à les entendre parler, on dirait qu'il y a quelque part, un grand criminel et que l'être moral le plus dangereux dans le moment, viendrait de faire apparition sous la forme de la St-Lawrence Power Co. Vous ne devinez pas la cause de ce grand émoi? Eh bien! la voici: C'est parce que cette compagnie arrive juste au bon moment du festin, gâte la sauce au champagne et trouble les appétits voraces de la Royale Electricque.

C'est parce que la St-Lawrence Power Co., plus jeune et plus sobre se contenterait de vouloir vivre et gager son pain, comme le commun des mortels, par son travail et son économie, au lieu d'encaisser des profits scandaleux et vivre en pacha. Je comprends que l'arrivée de cette compagnie sur la scène, trouble un peu la fête, mais en hauts lieux, on saura donner aux compagnies millionnaires, le temps de faire jouer leurs millions, corrompre les gangrenés et fermer méthodiquement les yeux aux myopes.

Où, je comprends que c'est un voisin malcommode, car pour reprendre ce festin malheureusement interrompu, il faudra d'abord éloigner cette compagnie qui s'appelle la St. Lawrence Power Co., ou, si elle résiste, l'écraser sous le poids du métal jaune.

Pour la galerie, il faut d'abord trouver cette malheureuse compagnie en défaut quelque part, il faut lui trouver une petite *bête noire*, comme on dit. Aussi, c'est sa faute, la malheureuse. Que vient-elle faire dans cette bonne ville de Montréal, lorsque les boursicotiers, petits et grands, flûtes et dodus, règnent en maîtres?

Qui dans le gaz, qui dans la lumière électrique, qui dans les tramways, qui à la bourse, qui partout... Allons, MM. les conseillers, le veau d'or est debout. C'est le dieu fascinateur et tout-puissant, pouvez-vous le regarder en face sans faiblir? Dites-moi, n'y a-t-il plus de place pour personne, pour aucune autre entreprise en dehors de ce cercle qui nous étouffe. Les monopoles doivent-ils boire le sang du peuple, aussi vite qu'il peut couler de ses veines appauvries?

La ville ne peut pas nettoyer ses rues convenablement, faute d'argent, ses trottoirs erient misère et malgré la liste des millions qui s'allonge tous les ans, une économie de plus de \$500,000.00 à opérer dans ses finances sur un seul contrat vous trouverait froids?

Le peuple est bon garçon, mais son œil est fixé de ce côté et gare au réveil. MM. les conseillers, vous qu'on voit si généreux aux dépens du public, vous trouverez que l'offre de la St. Lawrence Power Co. est trop peu élevée et qu'elle court à sa ruine. Bonnes gens que vous êtes!! J'espère bien que les pots de vin, les commissions, les intérêts privés ne doivent pas passer avant l'intérêt public, mais pour une fois, ce n'est pas coutume, lâchez donc le gâteau et faites en sorte que la ville (c'est bien triste) ne paie que la stricte valeur de ce qu'elle achète.

La St. Lawrence Power Co., dites-vous n'est pas régulièrement constituée, ses chartes sont contestables, son entrée dans la ville peut être discutée.

En voilà des objections sérieuses!! C'est donc un ennemi bien redoutable, qui est à vos portes; je vois tous les boucliers levés et j'entends dans l'air le bruit des armes que l'on est à forger pour le repousser de nos murs.

Vous le pouvez, brisez donc au plus tôt, ces murs de Chine, ouvrez les portes de la ville toute grandes, allez au-devant d'eux, tendez-leur la main. Ce n'est pas ainsi que l'on reçoit des amis, ce sont

des bienfaiteurs, ce sont des bienfaiteurs, ce sont des sauveurs.

Vous avez encore peur des soumissions les plus basses; pour qui messieurs avez-vous peur? Est-ce parce que le pôt de vin ne serait pas assez rempli? Vous avez encore peur, mais pourquoi, est-ce parce que ça devra diminuer les gros dividendes de la Royale?

Dites-moi, sans sourcilier, quels sont vos intérêts dans cette compagnie, et que seront-ils après votre vote?

Allons, allons, détournez vos regards de ce vil métal et vous verrez ce que tout le monde peut voir.

L'hydre des monopoles nous enserré déjà, ce vampire nous blesse et s'attache à nos flancs, avec plus d'acharnement de jour en jour; la pauvreté, conséquence naturelle, est dans notre conseil, on se tue dans nos rues, nos finances s'égarrent partout. Pourquoi? Parce que la source de nos revenus est gaspillée, parce que notre meilleur sang coule partout, enfin, parce que nos plus gros contrats sont donnés à ceux qui savent le mieux corrompre. "Voilà ce que l'on dit, et que dis-je autre chose."

CONTRIBUABLE.

Montréal, 10 juillet 1901.

## Une mauvaise session

(Suite)

De *La Vérité*:

Quoi qu'en ait dit le *Soleil*, à deux reprises, dans le cours du mois de mars, les revenus des provinces n'augmentent pas avec l'augmentation de la population.

La subvention fédérale est basée, non sur chaque recensement décennal, mais sur le recensement de 1861. La province de Québec reçoit du gouvernement d'Ottawa 80 cts par tête de "la population constatée par le recensement de mil huit cent soixante et un"; ce sont les mots mêmes de la loi organique de 1867. Il n'y est nullement question d'une augmentation progressive du subside fédéral. Ce subside de 80 cts par tête de la population reste stationnaire, tandis que la population augmente et, avec elle, les dépenses des gouvernements locaux.

Cette disposition de la loi organique est tellement anormale, tellement injuste que M. Duffy, dans son exposé budgétaire, en a parlé dans les termes suivants:

"Il n'est pas mal à propos, cependant, de dire que nos dépenses, fussent-elles même les plus rigoureusement contrôlées accroissent toujours. L'augmentation de la population entraîne avec elle un surcroît considérable dans les services de l'administration de la justice, des asiles d'aliénés, de la colonisation, de l'instruction publique, et de fait dans tous les services publics. Avant tout, nous avons à faire face à l'intérêt de la dette publique s'élevant à plus de \$1,500,000 par année.

"D'un autre côté, autre revenu n'en est pas un qui puisse se développer, mais il reste à peu près fixe.

"Pendant que la population s'accroît et que le commerce prend de l'expansion, nos subsides du Dominion restent toujours les mêmes.

"Il est inutile de dissimuler que, quelles que soient nos dispositions à l'économie, le trésorier de la province n'en voit pas moins se dresser devant lui le problème de l'augmentation du revenu."

Quoi qu'il en soit, les libéraux sont tout-puissants, tant à Québec qu'à Ottawa, et l'on a le droit d'exiger qu'ils fassent disparaître l'anomalie ruineuse pour les provinces qu'eux-mêmes constatent et déplorent.

Des déclarations platoniques ne suffisent pas: il faut une action vigoureuse, particulièrement de la part d'un gouvernement qui revendique le titre de *gouvernement d'affaires*.

Le bill légalisant la crémation est la plus mauvaise loi que notre législature ait voté pendant la session qui vient de se terminer. Mais comme législation cynique, c'est, sans aucun doute, le projet de loi de M. Charles Langelier, relatif aux élections contestées, qui remporte la palme.

Nous disons: le projet de loi de M. Charles Langelier. C'est lui, en effet, qui en a saisi officiellement l'Assemblée législative; mais il serait injuste de lui faire porter la responsabilité d'avoir inventé, seul, cette abomination.

Visiblement, ce projet de loi invraisemblable est le fruit d'une entente entre plusieurs législateurs, et non les moins importants.

Dans une lettre adressée à la *Presse*, 30 mars, page 13, M. G. A. Nantel, ancien député conservateur de Terrebonne, ne craint pas d'affirmer qu'il y a eu entente entre certains chefs des deux partis, au sujet de ce bill. Voici ses propres paroles:

"J'ai protesté contre l'adoption de cette législation que je tiens pour arbitraire, profondément injuste et immorale. M. Duplessis, M. Plante, avertis comme moi, au dernier moment, en ont fait autant, mais la décision arrêtée par les chefs des deux partis était irrévocable et la Législature de Québec a consommé une iniquité comme il ne s'en trouve pas dans les lois d'aucun pays civilisé."

Ce langage est très fort, mais nous le croyons parfaitement justifié. Et, pourtant, on le sait, le directeur de la *Vérité* n'a aucune raison d'être préjugé en faveur de M. Nantel!

Voici de quoi il s'agit:

La loi des élections contestées, 52 Victoria, chapitre 11, disait:

"L'instruction de toute pétition d'élection doit être commencée dans les six mois de la date à laquelle elle a été présentée: . . . et pour le commencement de cette instruction, comme susdit, le temps occupé par une session de la Législature n'est pas compté."

En vertu de l'ancienne loi, ceux qui contestaient une élection avaient donc six mois pour commencer l'instruction de l'affaire. Et, de plus, le temps occupé par une session n'était pas compté dans les six mois.

Ceux qui contestaient l'élection de certains députés provinciaux proclamés élus le 7 décembre dernier, avaient donc amplement le temps de commencer l'instruction du procès, en vertu de l'ancienne loi.

Or que dit la loi Langelier. Lisez bien:

1. La loi 52 Victoria, chapitre 11, est abrogée.

2. L'article suivant est ajouté après l'article 576 des Statuts Refondus:

"576a. L'instruction au mérite de toute pétition d'élection maintenant pendante, ou qui le sera à l'avenir, devra avoir été commencée dans les trois mois qui ont suivi la publication, en vertu de l'article 213 de la Loi électorale de Québec 1895, dans la *Gazette Officielle de Québec*, de l'avis de l'élection du député par le greffier de la Couronne en Chancellerie, sinon, la pétition sera absolument éteinte, périmée, nulle et de nul effet."

Or, au moment même où l'on votait cette loi Langelier, LES TROIS MOIS ÉTAIENT EXPIRÉS DANS TOUTES AFFAIRES D'ÉLECTIONS MAINTENANT PENDANTES.

(A suivre)

HON. G. A. NANTEL, C.R.

Tel. Main 3290.

J. A. BEAULIEU, LL.B.

Nantel & Beaulieu

AVOCATS

Bureau à Saint-Jérôme: Bureau à Montréal:  
Bloc Paroisse. Édifice La Presse.

## Aventure de Baptiste Odon

(Pour LA NATION)

Nombre de gais chroniqueurs et de joyeux compères ont raconté l'histoire que je vais dire.

Mais ce n'est pas une raison pour que je ne la rapporte pas à mon tour. Au contraire, quand le sentier est battu, on a le pied bon.

Il y avait une fois un ivrogne appelé Baptiste Odon, qui faisait les délices de la ville de Tourcoing où il demeurait, et, par contre, le tourment de sa femme, Chrysoline Duboquet. Ce n'était pas un méchant homme que Baptiste Odon; bien loin de là, quand il était à jeun, c'était la bonté même; et quand il avait bu, il était meilleur encore. Peu d'ouvriers gagnaient autant que lui, quand il travaillait. Mais, par exemple, lorsqu'il était au cabaret, il éclipsait tous ses rivaux. Non seulement il absorbait un nombre invraisemblable de pintes de bière ou de verres de genièvre, mais il avait l'esprit fait de telle sorte que plus il était ivre, plus il était divertissant. Les bons mots, les réflexions bouffonnes ne traissaient pas sur ses lèvres; aussi faisait-on cercle autour de lui. En vain Chrysoline Duboquet, sa tendre épouse, avait tout mis en œuvre pour amener Baptiste à tenir une meilleure conduite.

Le lendemain de la pluie, il promettait le beau temps, sauf à retomber dans son intempérance, à la première occasion. Ce qui affligeait le plus cette pauvre madame Odon, comme disait plaisamment Baptiste, ce n'était pas de voir les économies du ménage sacrifiées, ni même la réputation de la famille compromise. Comme elle était fort pieuse et craignant Dieu, le salut éternel de son mari qu'elle aimait malgré ses torts, la préoccupait avant tout. On racontait tout bas que dans son vif désir de convertir Baptiste, Chrysoline n'avait reculé devant aucun moyen, et qu'à diverses reprises, elle lui avait infligé elle-même de rudes et salutaires disciplines. Mais le malheureux prenait sous le fouet une attitude si humiliée, il faisait des contorsions si comiques et disait des mots si drôles, qu'il faisait tomber les armes des mains conjugales et changeait en éclats de rire les reproches les plus amers et les mieux mérités.

Baptiste Odon avait fini par conquérir le droit de boire sans être inquiété, et il en usait largement. C'est une loi de la vie morale sur cette terre que nous ne pouvons rester stationnaires ni dans le bien ni dans le mal. "Celui qui n'avance pas recule"; dit l'Écriture.

Baptiste Odon en fit la tiste expérimentée. Ne se sentant pas le courage de monter la côte abrupte et desséchée de la sobriété, il se laissa glisser peu à peu dans le hideux mécréage de la gourmandise. Un soir, des passants attardés le trouvèrent gisant ivre mort dans le ruisseau. Ils le reconnurent aisément et résolurent de s'amuser à ses dépens.

Il y avait alors à Tourcoing un couvent de Pères Capucins, plus peuplé, disait-on qu'édifiant. On venait d'y envoyer un nouveau prier, avec la mission de travailler à la réforme et de rétablir dans toute sa rigueur l'antique observance. Le premier soin du zélé religieux avait été de remplacer par des hommes sûrs tous ceux qui remplissaient quelque fonction générale dans le monastère.

Portier, hôtelier, infirmier étaient donc comme le prier lui-même, investis depuis peu de leur charge, quand Baptiste Odon vint tomber non loin du couvent dans l'état où nous venons de le voir.

Les bons compagnons qui relevèrent Baptiste, connaissant les circonstances, conçurent le projet de l'introduire chez les Capucins. La toilette du nouveau moine fut bientôt faite. On se procura facilement un vieux froc, une cagoule et un capuchon, dont on affubla l'ivrogne; on lui racha la tête; on mit des sandales à ses pieds nus; on le ceignit d'une corde à nœuds et d'un rosaire. Après cela,

on le mit sur une rivière et on se présenta à la porte du monastère.

—Ce n'est pas possible, Frère, avez-vous bien vu!

—Je n'ai que trop vu, mon Révérend Père. Et c'est un vieux encore.

—Mon Jésus, miséricorde! Ceux qui devraient donner l'exemple de la régularité. . . Et vous dites qu'il est ivre?

—Ivre-mort, mon Révérend Père.

—Seigneur, mon Dieu! Sainte bonne Vierge Marie quel grand malheur! quel scandale!

Ainsi parlaient le père prier et le frère portier du couvent des Capucins, tandis que Baptiste Odon, dormant toujours sur sa civière, attendait inconscient, sous le porche, qu'on voulût bien l'admettre dans sa nouvelle résidence.

Ceux qui l'avait apporté, après avoir expliqué comment ils avaient trouvé un religieux en cet état sur la voie publique, s'étaient retirés aussitôt, laissant le frère portier dans un singulier embarras. Celui-ci s'était déterminé à aller réveiller son supérieur pour lui demander des ordres.

Le malheureux prier continua encore quelques instants de pousser de profonds soupirs et d'invoquer à son aide Dieu et tous les saints du paradis. Les maux qu'il était obligé de guérir lui apparaissaient, dans ce seul fait, plus graves encore qu'il ne le croyait.

Le frère portier, après avoir quelque temps respecté la douleur et le silence de son supérieur, le rappela au côté pratique de la question, en lui demandant:

—Qu'en faut-il faire, mon révérend père?

—Ah! oui, qu'en faut-il faire? répondit le prier au comble de l'anxiété. Puis, après une nouvelle pause:

—Allez, dit-il, réveiller le frère infirmier, et, avec son aide, portez le misérable sur un lit à l'infirmier. Demain matin, quand il aura cuvé son vin, j'irai lui faire la sermon que il mérite.

Quelques instants après, Baptiste Odon, sans avoir fait de noviciat, dormait au rang des moines, au couvent des Capucins de Tourcoing.

À la pointe du jour, le père prier est auprès du grabat où le nouveau frère repose tout habillé.

Le prenant par le bras, il le secoua rudement.

Baptiste Odon se réveille péniblement. Plusieurs fois, sa tête alourdie retombe sur sa couchette. Sa langue empâtée tourne avec peine dans sa bouche, cherchant à humecter ses lèvres desséchées. Vingt fois il ouvre à demi et referme aussitôt les yeux. Il s'étire et bâille si fort qu'il risque de se désarticuler les mandibules et les bras. Enfin, il s'assied sur son séant et regarde droit devant lui, sans rien voir, dans l'attitude d'un homme qui n'est éveillé qu'à moitié et qui va se rendormir encore. Le prier le tira de sa torpeur en le secouant de nouveau et en lui disant d'une voix courroucée:

—Malheureux! qu'avez-vous fait? Baptiste, dans le trouble du réveil, se figure avoir affaire à son bourreau accoutumé.

—Ah! cette pauvre madame Odon, dit-il en regardant le père prier d'un œil attendri.

Celui-ci est dans une stupéfaction que l'on conçoit.

—Infortuné père, dit-il combien votre sort m'inspire d'horreur et de compassion! Vous avez tant bu que vous n'êtes pas dégrisé encore, ou peut-être Dieu permet-il, pour votre châtement, que vous perdiez la raison. Où donc êtes-vous allé vous enivrer ainsi?

—Là-dessus, répond aussitôt Baptiste, il n'y a rien à me reprocher. J'ai été comme d'habitude au *Vert-Galant*, au *Perroquet*, à *Saint-Anould* et au *Coulon-Bleu*. Je suis ce que je suis, et jamais je ne bois que dans d'honnêtes maisons.

Le père prier se convainçait de plus en plus que son interlocuteur est devenu fou. L'attitude du moine improvisé contribue singulièrement à lui en donner l'assurance. En effet, bien que le jour fut à peine venu, Baptiste Odon n'avait pas tardé à s'apercevoir du singulier accoutrement dont il était revêtu. Il se tâta des pieds à la tête de l'air la plus ahuri du monde; il palpait la bure de sa robe d'emprunt; il passait tour à tour la main sur ses larges manches; il regardait ses pieds emprisonnés dans des chaussures étranges; enfin, il prenait toutes

## REVUE HEBDOMADAIRE

# LA NATION

Journal canadien pour le peuple canadien

Rédigée par l'Honorable M. NANTEL, ancien Ministre des Travaux Publics de la Province de Québec, et un comité de collaboration choisis tant de Montréal que de Saint-Jérôme.

IMPRIMERIE A SAINT-JEROME

Bureau à Montréal: 1610 rue Notre-Dame.  
Bureau à Saint-Jérôme: rue Labelle.

JOURNAL FRANCHÈMENT CANADIEN

En vue de l'indépendance politique du Canada LA NATION lutte ouvertement contre tout projet de fédération impériale, entre le Canada et la Grande-Bretagne, contre toute tendance impérialiste, qu'il s'agisse (en dehors du Canada), d'opérations militaires, de tarifs douaniers ou de changements de la constitution en rapport avec la représentation politique ou judiciaire du Canada, en Angleterre.

LA NATION demande aussi la Revision de la Constitution du Canada de façon que les Provinces assurent davantage leur état d'autonomie par l'augmentation du subside fédéral et la suppression de la Cour Suprême, comme tribunal siégeant en appel des jugements rendus sur les questions de propriété et de droit civil.

Une vigoureuse politique de colonisation pour garder chez nous notre population, agrandir notre territoire habité; d'agriculture pour l'enrichir et d'instruction pratique et nationale, pour l'éclairer, voilà ce qu'elle poursuit dans les sphères provinciales.

Elle a des correspondants sur tous les points en cours de colonisation.

On s'abonne à Montréal No 1610 rue Notre-Dame, à Saint-Jérôme et dans tous les bureaux de Poste.

Sévère G. Lavolette, Président  
Dr F. P. Vanier, Vice-Président  
Chs. Etie Lallamme, Trésorier  
R. Aimé Tison, Secrétaire et Gérant

HON. G. A. NANTEL,  
Directeur de la rédaction

Directeurs: W. B. Nantel, C. R.  
J. C. L. de Martigny, Avocat  
J. E. Parent, Notaire  
E. Donat Godon, Marchand

TELEPHONE BELL NO. 12

La Compagnie d'Imprimerie de Saint-Jérôme

EDITEUR-PROPRIÉTAIRE DE

## LA NATION

HEBDOMADAIRE

Un journal canadien pour le peuple canadien

Bureau de Montréal: 1610 rue Notre-Dame. | Abonnement \$1.00 | Bureau de Saint-Jérôme: rue Labelle.

La Compagnie d'Imprimerie de Saint-Jérôme

possède des caractères tout-à-fait neufs et des plus modernes.

Elle est en état d'entreprendre toutes sortes de travaux d'imprimerie, depuis la plus modeste carte de visite ou d'affaires jusqu'aux plus grandes pancartes.

Ses prix peuvent défier toute concurrence à Saint-Jérôme et à Montréal.

les attitudes d'un homme qui ne se reconnaît pas lui-même.

Le père prier commença alors seulement à douter de l'authenticité de son capucin.

—Qui êtes-vous? dit-il brusquement. —Écoutez, répondit Baptiste; hier, j'aurais pu vous le dire; aujourd'hui, je n'en sais rien. Et ce disant, Baptiste Odon continuait le jeu de scène qui intriguait si fort le prier.

—Qui êtes-vous? Comment vous appelez-vous?

—Je vous le dit, l'homme de Dieu. Hier, j'étais Baptiste Odon; mais aujourd'hui. . . En parlant ainsi, Baptiste porta les deux mains à la tête, comme font volontiers certaines gens dans une perplexité. Quel ne fut pas son effroi, en se trouvant complètement rasé.

Pendant que tout ceci se passait dans la salle d'infirmier du couvent, quelques vieux moines et quelques jeunes Frères s'étaient arrêtés près de la porte entrebaillée et écoutaient la conversation. Peu à peu, ils étaient entrés sans bruit, et ce fut devant un certain public que se déroula le drame.

Baptiste Odon commençait à être saisi de terreur. De son côté, le père prier s'irritait. Dans les coins de l'appartement quelques anciens religieux chuchotaient et riaient sous cape.

—Enfin, dit le prier, nous direz-vous, oui ou non, qui vous êtes?

—Mon père, répondit Baptiste tout tremblant, ayez la bonté, je vous prie, d'envoyer quelqu'un à la maison de Baptiste Odon, rue Hase. Si par malheur il est là, je ne sais pas qui je suis.

On alla à l'adresse indiquée.

Cette pauvre Mme Odon avait passé la nuit dans des trances continuelles, en attendant son mari. Elle apprit avec joie qu'il n'était pas mort et qu'il était en retraite chez les pères.

Baptiste Odon ne put sortir de la pieuse prison où on l'avait mis, sans son aveu, que quand ses cheveux furent repoussés. Cela exigea six grandes semaines, pendant lesquelles le pauvre homme, fort bien traité d'ailleurs par ses charitables hôtes, ne se plaignit que d'une chose, à savoir: d'être obligé de boire de l'eau.

PAUL AUROBERT.

W. B. NANTEL, C. R.

AVOCAT

ST-JEROME, Co. TERREBONNE

Camille de Martigny

Ancien Magistrat

AVOCAT

ST-JEROME, Co. TERREBONNE

J. V. LEONARD

AVOCAT

ST-JEROME, Co. TERREBONNE

Chs. Ed. MARCHAND

AVOCAT

B. P., BOITE 130. — ST-JEROME

D. LEONARD

NOTAIRE

Sainte-Monique, - Co. Deux-Montagnes.

La CAISSE d'ECONOMIE

des CANTONS du NORD

St-Jérôme, P. Q.

Fait toutes sortes de transactions d'argent. Escompte les billets de commerce et les billets d'encaissement. Fait toutes espèces de collections. Traites émises sur toutes les parties de l'Amérique. Traite des pays étrangers encaissées au taux le plus bas. Intérêt alloué sur dépôts.

R. DESCHAMBAULT,

GÉRANT.

18-7-01—1a.

SAINT-JÉRÔME, 1er AOUT 1901.

## A l'île Ducharme

« O bercail parfumé de sainte poésie,  
 « Collines de l'Hybla, champs féconds d'Ionie,  
 « Les luths résonnaient bien sous votre ciel d'azur ;  
 « L'air qu'on y respirait était limpide et pur ;  
 « Les sons flottaient au loin sur la mer qui palpait,  
 « Un silence profond tenait tout asservi,  
 « La brise s'endormait dans l'arbre qu'elle agite,  
 « L'insecte se taisait sous l'herbe qui l'abrite ;  
 « Et, le silence était ravi :  
 « La lyre de Sapho chantant Lesbos la blonde,  
 « Caressait en pleurant la mer des Aleyons,  
 « Les Cyclades levaient la tête au sein de l'onde  
 « En entendant au loin ses modulations—  
 « Le torrent suspendait sa course vagabonde,  
 « Et la mer d'Icarie, et la mer de Myrthos  
 « Courant avec amour, des lèvres de leurs flots  
 « S'en venaient déposer, tribut d'un autre monde,  
 « Un baiser sur les pieds de la blanche Lesbos— »

(J. A. P. P.)

Tu ne le cèles point, ô douce solitude,  
 A ces îles des Grecs, en charme, en quiétude :  
 Tu te nommes Ducharme ! Oh ! oui... c'est bien ton  
 (nom...) !  
 Peut-on franchir ton seuil dans la belle saison,  
 Sans que le cœur se gonfle, en proie à des étreintes ?  
 Sans que l'amour éclate au sein de tes enceintes ?  
 Les Fautoux et les Groulx ont chanté tes douceurs :  
 Ils ont dit les beautés de ta riche nature,  
 Au milieu des oiseaux qu'abrite ta verdure...  
 Ils ont dit ce qu'encore ressentent tous nos cœurs !!  
 Théâtre de nos yeux, au seuil de la vacance,  
 Tu souffres sans regret qu'on rompe ton silence...  
 On entre dans la course, on exerce ses pas :  
 Les vainqueurs reconnus, on lance des hurraas !...  
 Dans ces îlots voisins, "Cyclades" des Mille-Iles,  
 Ces jardins ravissants dans les ondes mobiles,  
 On entend les échos se dire nos transports,  
 Et de notre harmonie imiter les accords.

O douce île Ducharme, elle vient vite l'heure,  
 Où plusieurs d'entre nous quitteront ta demeure,  
 En te disant du cœur des paroles d'adieu...  
 Oui, nous devons bientôt partir pour d'autres cieux !  
 Puissent les flots lointains qui baignent nos villages  
 S'en venir déposer, frères, sur ces rivages  
 Le tribut de nos vœux : le bonheur, le plaisir !...  
 Nous saurons ajouter celui du souvenir !!!

ALBANE.

## Le coût d'un protêt

Les travaux de l'aqueduc en fer étaient terminés. Le peuple avait voté le règlement autorisant un emprunt de \$33,550.-00 pour payer le coût de l'entreprise. Les débetures avaient été imprimées, signées par le maire et le secrétaire-trésorier. Elles étaient même négociées au prix de 103, et l'ex-maire Rolland se rendait à Montréal auprès de M. R. Wilson Smith, courtier, pour toucher le montant d'un emprunt fait dans des conditions tellement avantageuses, que certaines corporations de villes plus considérables que la nôtre en étaient jalouses.

En apercevant notre premier magistrat, M. Smith lui dit : " Ce n'est pas croyable, mais c'est vrai ! Je viens de recevoir le protêt que voici " ; et en même temps, il exhiba à M. S. J. B. Rolland copie du protêt dont voici la substance :

Les personnes suivantes : François Jean Berchmans Prévost, Jules Edouard Prévost, père, Henri M. J. Prévost, Joseph Emmanuel Fournier, Joseph Boisseau, Charles Daniel Longpré, Alexandre Villeneuve, Joseph Leclair, Honoré Rhéaume, Jules Edouard Prévost, fils, Jean Baptiste Gougeon, tous contribuables de la ville de St-Jérôme, notifièrent R. W. Smith de ne pas prêter à la corporation de la ville de St-Jérôme, de ne pas acheter ses débetures ; et, que s'il le faisait, ce serait à ses risques et périls. Et ils donnaient comme raison de leur protêt, que le règlement qui autorisait l'emprunt était illégal, parce que la corporation de la ville de St-Jérôme ne pouvait plus emprunter, sans au préalable obtenir la permission du Lieutenant-Gouverneur en Conseil, vu que l'intérêt et le fonds d'amortissement absorbaient plus que la moitié de ses revenus, et que cette permission n'avait pas été obtenue avant de soumettre le règlement au vote des électeurs. Ils disaient de plus que la corporation n'avait pas le droit de changer la destination d'une balance de \$25,000.00 sur un emprunt de \$50,000.00 voté comme bonus en faveur de la Com-

pagnie de Caoutchouc et d'employer ces \$25,000.00 au paiement de l'aqueduc, en attendant que la question de savoir, si la Compagnie de Caoutchouc avait réellement gagné son bonus fût réglée.

La conduite de ces gens était semblable à celle que tiendrait un fils de famille en allant trouver le prêteur avec lequel son père serait en voie de négocier un emprunt et lui dirait : ne prêtez pas à mon père sur son simple billet, exigez de lui une hypothèque, vous serez mieux garanti. Ça n'était pas de nature à réhausser le crédit de la ville, mais peu importe, c'était un obstacle suscité à la construction de l'aqueduc en fer, et ce, quand le prêteur trouvait le règlement correct et l'acceptait.

Les conséquences de ce protêt ont été que la corporation n'a pas pu vendre ses débetures à 103, n'a pas été en état de payer les entrepreneurs de l'aqueduc, qui se sont impatientés et ont poursuivi.

C'est alors seulement que M. Henri Prévost et ses partisans ont compris que ça devenait sérieux, et qu'il fallait à tout prix négocier les débetures et pour cela obtenir un délai des entrepreneurs. Ils ont obtenu ce délai en s'obligeant de payer aux entrepreneurs, sur le prix de leur entreprise, l'intérêt au taux de six pour cent, et la corporation a payé de ce chef en pure perte une somme de \$220,000. Pour vendre les débetures, il fallait retirer le protêt. Ils ont de fait retiré ce protêt, mais ils n'ont pas demandé pour le règlement l'approbation du Lieutenant-Gouverneur en Conseil, pour la bonne raison que ça n'était pas plus nécessaire alors de l'obtenir qu'auparavant et que toutes leurs grandes phrases sur ce point étaient vaines et dites seulement dans le but de tromper les gens.

Le corporation après bien des misères n'a pu vendre ses débetures qu'à 100 3/4. Elle a perdu de ce chef \$745.75 ; de plus elle a été obligée de payer les frais dus aux avocats des entrepreneurs, et ça lui a coûté \$71.50. Toutes ces sommes réunies forment un total de \$817.25. C'est un protêt qui coûte cher ! Messieurs les contribuables soyez en garde contre de semblables protêts et que ceux qui l'ont signé en portent toute la responsabilité.

CIVIS.

## Ste-Marguerite du Lac Masson

Après Sainte-Agathe des Monts, Sainte-Marguerite du Lac Masson, comme place d'eau, est l'endroit le plus en vogue de toute la région du Nord. L'on s'y rend par le Pacifique en prenant le train du matin ou de l'après-midi, à la gare Viger, sans compter les trains rapides du vendredi et du samedi. De la gare, qui est à 65 milles de Montréal, il faut faire quatre milles en voiture avant d'atteindre le village.

Si ce n'était cette heure de voiture que les touristes sont obligés de faire à travers des chemins sablonneux, après avoir été enfermés pendant deux heures dans un convoi de chemin de fer, Sainte-Marguerite serait presque aussi recherché que Sainte-Agathe.

Le paysage n'est pas moins pittoresque, les lacs moins beaux et l'air moins pur. Pour certaines personnes qui aiment la campagne pour le repos et la solitude, Sainte-Marguerite offre plus de charmes. Moins de bruit, moins de flâflâ, en revanche plus d'abandon, plus de vraie campagne.

Le village est bâti sur les bords du lac Masson, une magnifique et grande nappe

d'eau dans laquelle se réfléchissent comme en un miroir les sapins qui couvrent les montagnes qui l'encaissent, et le toit de quelques-unes de ses plus coquettes résidences d'été.

C'est un coin montagneux, coupé de vallées et de gorges larges et profondes, semé de lacs. A droite, à gauche, devant soi apparaissent tour à tour ou à la fois, des mamelons, des coteaux, puis des chaînons de plus en plus compacts, se découvrant, se multipliant, sans donner de répit au spectateur ému et charmé.

La paroisse de Sainte-Marguerite a été établie vers l'année 1860, par l'honorable Edouard Masson, et fut ensuite protégée par les membres de sa famille.

Le 6 août 1866, Mgr Bourget, évêque de Montréal, fit l'érection canonique de la paroisse, et la plaça sous le vocable de Sainte-Marguerite.

Cette paroisse a été diminuée pour former celle de Saint-Hypolite.

L'église, construite en 1872 par M. Arnauld, ancien curé, a été complètement restaurée par M. Moreau, le curé actuel.

Six prêtres ont eu la charge de la paroisse : MM. Marcel Mireault, (1866-1867) ; Louis Casaubon, (1867-1870) ; J. F. R. Arnauld, (1870-1882) ; H. Th. Clément, (1882-1883) ; Joseph Daigault, (1883-1885) ; P. Chatillon, (1885-1886).

Depuis 1886, la direction de la cure est entre les mains de M. A. Gilbert Moreau, prêtre dévoué et d'un grand sens pratique. A l'exemple du curé Labelle, dont il a été l'ami intime, quoique beaucoup plus jeune, — car il est né en 1850, — M. Moreau s'est associé — quand il n'en a pas été l'instigateur — à tous les mouvements entrepris dans le but de promouvoir les intérêts de l'agriculture et de la colonisation dans cette partie du Nord.

Au dernier recensement, fait en 1899, la population de cette paroisse était de 692. Il y avait 121 familles. Elle a beaucoup augmenté depuis ces trois dernières années.

Le sol, composé en grande partie de terre jaune, est propre à la culture.

Beaucoup de cultivateurs vivent à l'aise sur de jolies terres qu'ils ont su rendre productives par leur travail et leur persévérance.

M. Polydore Gauthier est le maire de l'endroit, et M. F. X. Lacasse, le secrétaire-trésorier.

Il n'y a qu'un hôtel tenu par M. Melchior Forget, beaucoup trop petit pour le nombre des touristes qui y descendent.

Mais en revanche les maisons de pension ne manquent pas. Les plus connues sont celles des MM. R. Charette, P. Gauthier, S. Leboeuf, B. Leroux, L. Leroux, D. Chartier.

Au nombre des familles qui y passent l'été nous avons remarqué : M. et Mme G. Rousseau, M. et Mme Poitain, M. et Mme Labrecque, Mme et Mlle Lee, M. J. Gagnon, les demoiselles Skelly et M. R. Barré, de Montréal.

De magnifiques résidences ont été construites sur les bords des lacs Masson, Charlebois, et des îles par les MM. Mattleson, Cookfield, Warrington, Matt, McConnaughy, Robertson, Ross et Budge.

M. McDuff Lamb occupe la magnifique résidence que l'on appelle le "château Masson", bâtie sur le bord du lac qui porte ce nom.

Le lac Charlebois et le lac des Îles, à peu de distance du village, ne sont pas moins beaux que le lac Masson, et beaucoup plus poissonneux.

Ce qui manque à Sainte-Marguerite du lac Masson, c'est un hôtel, un vaste hôtel en état de loger convenablement au

moins cent pensionnaires. Il faudrait bien aussi le tramway électrique de la gare au village, qu'ont d'ailleurs promis les deux candidats libéraux lors des dernières élections provinciales et fédérales, nos députés actuels.

Les électeurs qui ont été assez naïfs pour croire à cette promesse alléchante en seront quittes pour empocher une blague d'élection de plus, et une bonne.

Abstraction faite de tout rêve, de toute chimère, Sainte-Marguerite ne continuera pas moins à être un endroit recherché des citoyens de nos grandes villes.

La beauté pittoresque de son paysage, l'air pur qu'on y respire, le repos salubre qu'on y ressent, joints à la vie, à l'activité, l'énergie et la détermination de croître, de grandir lui permettra d'atteindre sans défaillance jusqu'aux dernières limites de son développement et de jouir de la réputation bien enviable d'être, après Sainte-Agathe, la reine des stations balnéaires de la région des Laurentides.

J. A. BEAULIEU.

## Calmez-vous, Monsieur.

" Oh ! les conservateurs, vous êtes enfoncés pour longtemps, les cultivateurs ne sont pas si bêtes, nos chevaux, nos viandes, nos beurres et nos fromages, tout se vend bien, grâce à M. Laurier, il a enlevé les tasques sur nos produits et aujourd'hui ils embarquent pour l'Angaltère."

" Et maintenant M. J. B. B. Prévost fait construire une ligne téléphonique reliant St-Jérôme et Ste-Agathe." Puis, prenant son essor, mon homme regarda l'espace et s'y lança à perte d'haleine.

Il y a des gens qui attrapent des coups de soleil ; celui-là avait attrapé un coup du même genre ; il a voué une dévotion à M. J. B. B. Prévost.

Quand cette fougue gasconne se fut un peu calmée, je trouvai les moyens de faire comprendre à mon bon libéral que M. Prévost n'était pour rien dans les travaux que la Compagnie Bell fait exécuter et j'ajoutai que non seulement notre député ne construisait pas de ligne téléphonique, ce que nous n'attendons pas de lui et ce qu'il ne nous a pas promis, (assurément parce qu'il n'y a pas songé) mais qu'il ne tient pas ses promesses les plus solennelles ce qui n'est jamais bien pour un homme honorable ; que de plus, ce qui n'est guère mieux, le dit personnage ne faisait rien de ce pourquoi nous le payons et l'avons élu député de Terrebonne.

De fait un vote en faveur de l'instruction obligatoire, un autre pour la loi inique, cette législation qui nous rapproche des temps barbares et où lui M. Prévost François Jean Berchmans était un des premiers intéressés, la destitution d'employés fidèles et honnêtes, voilà ce que sa suffisance jointe à son insuffisance, nous a donné.

Ses amis politiques auront beau le sasser, le palper, le retourner ils ne trouveront rien de plus. On dirait vraiment que ce grand homme se fait un jeu d'essayer jusqu'où peut aller la crédulité du public et la confiance de ses partisans.

Il valait bien la peine de distribuer et de faire distribuer autant d'injures tant verbales qu'imprimées, à un homme dont le talent, l'expérience et les connaissances acquises au prix de vingt ans de vie publique, étaient devenues si utiles au comté ; il valait bien la peine de nous promettre sur son honneur, (pauvre honneur il doit souffrir), la remise de débetures, des chemins de colonisation, des

tramways, des bouts de chemins de fer et des efforts de géant en faveur de l'agriculture, de la colonisation et de l'éducation. Oui, vous avez travaillé à l'œuvre de l'éducation; mais par choc, en retour, en votant la loi inique vous avez montré que pour un motif d'intérêt mesquin, l'on peut et l'on doit violer les lois les plus élémentaires de la justice, de l'équité et même du gros bon sens. C'est là de l'éducation, mais de la plus mauvaise.

Parce que, M. Prévost, J. B. B., peut rédiger vaillamment que vaillamment un procès-verbal des idées d'autrui, il s'est cru un fin politique; parce qu'il peut couvrir tout un grand tableau noir d'additions, de soustractions et je crois aussi de règles de trois, voilà qu'il s'est cru un économiste. Outillé de cette manière, il s'est fait élire député et si les circonstances continuent à le pousser, jusqu'où n'ira-t-il pas? Je pourrais répondre facilement, mais je laisse à chacun le plaisir de le deviner.

Aussi à part lui, François Jean Berchmans, je ne vois que quelques autres dont les noms me viennent au bout des doigts qui aient à se réjouir de l'avoir comme député. Je vois bien en cela l'intérêt des particuliers, où est celui du comté? Et malgré qu'il n'y soit pas allé de main-morte, qu'on le remarque bien, ces quelques destitutions et la loi inique sont un bien maigre souper pour certains libéraux grincheux en proportion de son appétit, et, en chœur, après avoir aiguisé leurs dents sur ce petit os, ils crient: "Encore".—Attendons que notre député avec l'aide de quelques amis, soit en état de faire un peu plus de mal et nous entendrons parler de tous ceux qui piétinent et dansent autour des cadavres. Comme il est différent de servir le peuple et de s'en servir.

Tout cela n'a pas empêché M. Prévost, oui, M. Prévost de dire l'automne dernier sur les hustings: "Je ne sollicite pas un mandat de député par ambition personnelle, c'est pour le service du beau comté de Terrebonne."

Que l'on ne vienne pas nous dire que Monsieur notre député a fait tout en son pouvoir; c'est là une piètre fiche de consolation pour de pauvres victimes, car il est admis qu'un homme qui n'est pas capable de travailler pour le bien et l'intérêt public, doit se contenter de travailler pour lui-même.

Mais consolons-nous, l'audace mène à tout, à la condition expresse toutefois d'en sortir bientôt; c'est là un hommage rendu à la valeur réelle comme le vice est un hommage rendu à la vertu.

AVMERILLOT.

## LA MEDECINE POUR TOUS

### Un abattoir public

Si j'ai bien compris, j'ai la liberté d'écrire dans LA NATION sur tout ce qui touche à la santé individuelle, mais surtout à l'hygiène publique.

Fort de cette idée et convaincu que tout ce qui se rapporte à la santé de tous sera accepté par mon directeur, j'aborde aujourd'hui un sujet tout d'actualité et à coup sûr non des moins importants.

Dans notre bonne ville de St-Jérôme l'on a fait des sacrifices énormes pour nous assurer d'une eau à aucune autre inférieure et d'un système d'égout, à peu d'exceptions près, sans reproche.

Il y a bien eu lors de l'exécution de ces travaux des esprits grincheux toujours alertes à la critique et surtout toujours mieux renseignés que les gens du métier. Mais, après tout, la paix se fait peu à peu dans les esprits à mesure que,

dans les tuyaux de fer, l'eau pure de la source nous arrive sans déperdition et en quantité suffisante, et à mesure aussi que nos immondices de toutes sortes ne sont plus stagnantes, au bord de nos trottoirs et derrière nos habitations, mais prennent la voie de l'égout collecteur lavées par cette même eau qui ne nous fait plus défaut. La ville a fait ces sacrifices et les contribuables apprécient aujourd'hui à leur valeur ces améliorations nécessaires.

Il existe cependant un autre danger sérieux et facile à faire disparaître; je veux parler des abattoirs privés qui non seulement empestent et déprécient leurs voisinages, mais qui menacent la santé de toute notre population.

Aujourd'hui, comme tout le monde le sait, chacun de nos bouchers à son abattoir plus ou moins bien tenu. Le sang des victimes, s'il ne coule plus dans le ruisseau, n'en macule pas moins le plancher et les murs des appartements à sacrifice. Les dépouilles sont laissées sur le tas de fumier, attendant pendant des jours entiers, au soleil et sous une nuée de mouches de toutes nuances et de toutes grosseurs, la voiture du cultivateur qui voudra bien les prendre pour les promener à travers la ville sur une charge d'engrais. Bien heureux encore si, chemin faisant, sa lourde voiture, cahottée sur toutes les pierres roulantes qu'on oublie d'enlever, ne sème pas sur la voie publique la gent grouillante et immonde chargée de détruire la matière animale en décomposition. Le résultat de cette anomalie pour une ville comme St-Jérôme qui se targue d'avoir des rues ombragées d'ormes, d'érables et de tilleuls odorants c'est que les étrangers descendus dans les hôtels du voisinage sont tout surpris des odeurs désagréables et dangereuses qui leur arrivent, eux qui espéraient respirer un air pur et embaumé sous la verdure de notre ville.

Pourquoi alors ne pas faire disparaître cette nuisance dangereuse? Il en coûterait si peu de construire un abattoir public, dans un coin désert, sur les confins de la ville. Nous aurions tout à y gagner et en hygiène, et en bonne renommée et en moralité publique.

S'il est dangereux pour la santé du corps d'avoir auprès de soi des foyers de pestilence où grouillent les germes de toutes les maladies, il n'est pas moins dangereux pour la santé morale de notre jeunesse d'avoir trop souvent sous les yeux le spectacle d'un homme couvert de sang, les bras nus et la main armée d'un long couteau sacrifiant sans pitié et en badinant ses victimes innocentes. N'oublions pas que la pitié est une belle vertu et que certains spectacles la font vite disparaître.

Pour toutes ces raisons qui valent bien quelque chose, je soumetts à notre population et à notre conseil de ville l'idée d'un abattoir commun soumis au contrôle d'une personne compétente et assez éloignée de notre population pour qu'elle ne le soupçonne même pas.

Aux intéressés d'en décider.

DR POLLO.

### Ce qu'il en eut coûté pour bâtir un pont

Nous avons dit ce qu'il en a coûté à la Corporation Scolaire pour ne pas bâtir un pont sur la Rivière du Nord, pour donner aux contribuables du quartier St-Joseph, libre accès au collège actuel. Vous aimeriez sans doute à connaître le coût réel de ce pont projeté. Si vous référez aux archives scolaires, de la séance de mars 1896, vous verrez que J. H. Matte, ingénieur constructeur de cette

ville, était chargé de la construction de ce pont pour \$2,800.00. Pour cette somme, il devait faire, finir et parfaire le pont.

Nous avons dépensé \$1472.62 et nous n'avons pas fait de pont. Si nous avions voulu, pour la somme \$2800.00 nous aurions pu avoir un pont superbe, qui aurait été payé par la corporation scolaire, dont les biens imposables s'élèvent à une valeur de \$1,121,645.00 et qui prélève des taxes sur les grandes manufactures, telles que La Cie Papier Rolland, La Boston Rubber et la manufacture de Cigarettes, toutes exemptes de taxes municipales par règlement, et sur plusieurs propriétaires d'immeubles qui font partie de la municipalité scolaire de la ville, mais non de la corporation municipale.

L'avenir dira lequel était un meilleur acte d'administration, ou de bâtir un pont, pour rendre justice à un quartier important de la ville de St-Jérôme, lorsqu'on avait déjà promis une passerelle, ou de dépenser une somme \$1472.62 pour ne pas bâtir ce pont. Il est vrai que parmi ces sommes de \$1472.62 un montant de \$214.10 est tombé dans le gousset de MM. Prévost & Cie.

Que la famille Prévost porte la responsabilité de cet état de choses.

### A Saint-Jérôme

—Vendredi, un jeune garçon en charge d'une voiture double à la porte de l'église, s'avisait de détacher les chevaux et de faire un tour en attendant la fin de l'office. On suppose qu'il ne savait pas conduire, car les chevaux ont pris le mors aux dents et tournèrent du côté de leur écurie en une course furibonde. Le jeune garçon est resté dans la voiture mais n'a eu aucun mal. Seule la voiture en versant a eu des dommages. Les chevaux et la voiture appartenaient à M. Julien Lapointe.

—Mme Marcel Gagnon est décédée lundi avant-midi. Toutes nos condoléances à M. Gagnon.

—Dimanche soir, M. Godmer se sentit subitement malade, et assez gravement pour appeler le médecin. Il n'a pas pu se lever lundi et mardi.

—Dimanche, à la grand'messe, M. le curé a fait une sortie bien justifiée contre les ivrognes, particulièrement contre ceux qui s'enivrent le dimanche et scandalisent toute la population. Il a fait de grands reproches à ceux des hôteliers qui ne craignent pas de violer la loi civile et religieuse, en vendant le dimanche.

—M. Joseph Lachapelle a fait une pêche miraculeuse dans notre Rivière du Nord, près de St-Canut. En moins de deux heures, le vieux pêcheur avait pris plus de cinquante livres de poisson, parmi lesquels se trouvait du brochet, de l'achigan, de la carpe, du doré, etc. Elle n'est donc pas encore épuisée notre petite rivière.

Le lendemain, MM. Godmer et Chs. Gauthier sont allés essayer de faire la même chose, mais apparemment M. Jos. Lachapelle avait tout pris la veille. Ils sont revenus avec chacun 2 petits poissons blancs, à ce qu'on m'a répété.

—M. l'ingénieur J. A. O. Laforest a mandaté M. Jos. Lachapelle pour construire un aqueduc en bois dans les Cantons de l'Est. Les capacités de M. Lachapelle en matière de construction d'aqueducs, déjà connues à St-Jérôme, sont appréciées par les ingénieurs de Montréal. Nos félicitations.

—F. X. Peltier, chef cuisinier au collège, laisse St-Jérôme. Les Frères cherchent un remplaçant.

—M. J. C. L. de Martigny est retenu chez lui par une congestion de poumons. Le Dr L'Espérance a été appelé de Montréal.

—Mardi matin à 9 heures, à l'église, messe de bénédiction pour les petits enfants. Il y en avait bien dans l'église un millier. Les plus jeunes étaient chargés de la partie musicale. C'est tout de même

imposant de voir tous ces petits êtres au pied de Dieu qui demandent par la bouche de leur mère de bénir leur enfance, leur jeunesse et leur vieillesse; surtout qu'ils conservent toute leur vie l'innocence et la pureté de leur premier âge.

—L'antique résidence de M. le docteur de Martigny, l'une des premières maisons de St-Jérôme, sera bientôt détruite pour faire place à la nouvelle construction de M. Castonguay. C'est ainsi que s'en vont peu à peu les souvenirs du vieux St-Jérôme, pour faire place au nouveau St-Jérôme avec son industrie, son commerce, son activité, son essor vers le progrès.

—Mademoiselle Müller, en promenade chez mademoiselle Yvonne Fournier est partie lundi matin pour son pays, enchantée de son voyage.

—Les granges, une partie de la récolte de foin, des animaux et des instruments aratoires appartenant à un nommé Lafantaisie de St-Sauveur, sont brûlés. Il n'a pu sauver que deux chevaux.

—M. E. Gibault et le notaire J. E. Parent sont revenus lundi d'une excursion de huit jours dans les Cantons du Nord. Ils sont enchantés de leur voyage. Ils sont allés jusqu'à 5 milles au-delà de L'Original, à 130 milles de St-Jérôme, et ont fait 170 milles en voiture. Ils ont vu et rencontré un grand nombre d'anciens cultivateurs tant de St-Jérôme que des paroisses environnantes qui tous se disent contents et heureux dans leur nouvelle contrée. Les récoltes de foin et de grain sont abondantes.

On attend avec anxiété la continuation du chemin de fer.

—Mademoiselle Maria Champoux de Montréal, est en promenade pour quelques jours chez son oncle M. Honoré Matte.

—M. et Mme Durocher de Montréal, sont en promenade chez leur beau-frère, M. C. E. Laflamme.

—La nouvelle construction de M. J. Maillé, sera bientôt finie à l'extérieur. Ce sera un joli édifice de plus dans le quartier St-Louis. Les MM. Pepin en sont les entrepreneurs constructeurs. En vérité, nos constructeurs rivalisent de célérité, et on peut presque dire que l'on bâtit en un jour à St-Jérôme.

—Nos base-ball men n'ont pu jouer dimanche dernier à cause du mauvais temps.

—M. Dieudonné Gauthier, ancien marchand de notre ville, maintenant épicer à Montréal, est venu rendre visite à ses anciens concitoyens, mardi.

—Dans trois semaines environ, la Cie Villeneuve aura fini de scier son bois flottant. Les ouvriers seront obligés de chomer, faute d'ouvrage. On devrait faire de plus forts chantiers, l'hiver, afin de conserver de l'ouvrage jusqu'à la fin de novembre, époque où les cultivateurs peuvent amener le bois au moulin en voiture. De la sorte nos ouvriers auraient de l'ouvrage toute l'année.

—M. le supérieur Nantel du collège Ste-Thérèse, l'honorable G. A. Nantel et W. Bruno Nantel sont partis ce matin pour le Nominique et même La Lièvre.

—LA NATION commence cette semaine la publication d'un feuilleton-roman. La lecture de ce feuilleton est recommandée chaudement à tous les lecteurs de LA NATION. L'intérêt est palpitant et soutenu jusqu'à la fin.

—Mde J. J. Grignon de Ste-Scholastique, était hier en promenade à St-Jérôme chez son père, M. Joseph Labelle.

—M. Robillard, surintendant pour la division Q. M. O. sur le C. P. R., était hier à St-Jérôme pour affaires de son département.

—Nos félicitations à notre ami M. J. D. Guay, qui vient de voir sa famille s'augmenter de deux héritières, qui ont bonne envie de vivre.

L'événement heureux est arrivé hier matin.

M. Adélarde Prud'homme, ancien boulanger de St-Jérôme, maintenant de St-Gabriel, est dangereusement malade.

—M. Honoré Matte arrive d'un voya-

ge à Kiamika, d'une visite chez son fils Honorius. Il est revenu enchanté, et a trouvé son fils bien établi.

—Melle Adrienne Labelle est en promenade chez Melle Rodier.

—MM. Jos. Lachapelle et R. Mailhiot sont partis mercredi matin pour la pêche aux dorés, à St-Canut.

—M. Jos Corbeil, agent d'assurances, vient de transporter son bureau dans les bâtisses du club St-Antoine, près du pont de fer, en attendant que la magnifique maison qu'il fait construire par MM. Monette & Vézina soit terminée.

**A Sainte-Monique**

(De notre correspondant)

—Le feu qui a fait de si grands ravages au loin et dans les environs, depuis quelques jours, n'a pas épargné notre petite paroisse. D'un feu de forêt qu'il était au commencement, il est bientôt devenu un feu de campagne et a causé des dommages considérables. Plusieurs de nos cultivateurs de la côte Ste-Marie et du rang St-Dominique ont vu une grande partie de leur foin et toute leur récolte détruite, en peu de temps. Durant plusieurs jours même, ils ont vu leurs demeures et leurs granges menacées par l'élément destructeur, mais par bonheur, toutes les bâtisses ont été préservées. On peut dire que cette semaine a été remplie de troubles et d'inquiétudes non-seulement pour ces cultivateurs éprouvés, mais encore pour tous les gens de la paroisse, car à toute minute on faisait demander de l'aide.

—M. L. O. Grothé, manufacturier de cigares, de Montréal, est venu visiter la ferme et les ateliers qu'il possède dans notre paroisse. Il loge chez M. I. Forget.

—Mme Albert Lachapelle, de Montréal, était en promenade ici, la semaine dernière. Elle est venue rejoindre ses deux fils qui passent la vacance chez leur tante mademoiselle Emère Desjardins.

—Mesdemoiselles Blanche et Alméda Gratton de Hull, sont arrivées à Ste-Monique pour y passer la belle saison. Elle sont les invitées de leur oncle, M. I. Forget.

—Mademoiselle Marie Louise Deschatelets, de Montréal, est en promenade chez M. le notaire Léonard.

—M. Honoré Vermette, devenu l'acquéreur de l'hôtel de M. Gédéon Vermette, son père, l'habite avec sa famille depuis quelques jours. M. Honoré Vermette auparavant forgeron a vendu sa boutique à un de ses neveux, qui doit venir s'établir ici, sous peu.

—A l'occasion de la fête de Sainte-Anne, il y a eu dans notre église, le jour de la fête, grand'messe, courte allocution et réception de nouvelles congréganistes. L'élection des officiers qui devait avoir lieu en ce jour a été remise à la prochaine assemblée.

—La récolte du foin a été abondante ici et le temps très favorable pour la fenaison. Le grain au contraire n'a pas bonne apparence. Le tabac et les jardins souffrent beaucoup de la sécheresse.

—Mesdemoiselles Ernestine et Blanche Léonard étaient de retour d'un pèlerinage à Ste-Anne de Beaupré la semaine dernière.

**A Saint-Benoit**

(De notre correspondant.)

—Madame Beaubien est en promenade chez son frère, M. B. Charlebois.

—Les Delles Turpin, de Montréal, sont les hôtes de M. Pierre Lafleur.

—L'eau minérale de St-Benoit a une très grande vogue. M. Ferland de Montréal, qui l'exploite, en vend plusieurs 100 gallons par semaine.

—La famille de M. N. Morin, épiciers de Montréal, passe l'été ici.

—Notre village va toujours de progrès en progrès. Un magnifique magasin vient d'être ouvert par M. Edmond Lalonde. Ce qui fait quatre beaux magasins pour

répondre aux besoins du village et de la paroisse.

—Les fabriques de beurre font une bonne saison. On estime que \$40,000 au moins seront distribuées cet été parmi les cultivateurs.

—La récolte du foin est supérieure aux années précédentes.

—La Banque Provinciale du Canada, qui a ouvert une correspondance ici, obtient la confiance des gens. Il s'y fait chaque semaine des dépôts considérables.

—Le Dr Mignault, malgré ses 83 ans, ne passe pas une semaine sans faire son tour de pêche et surtout sans revenir avec une bonne prise de poissons.

—Les Delles Dacier, de Montréal, sont en promenade chez leur oncle, le notaire Jos. Girouard.

—La fabrique de J. J. Fauteux est en pleine opération. Les ouvriers ne peuvent suffire aux commandes qui viennent de partout.

—On a besoin ici d'un cordonnier et d'un sellier. Avis à ceux qui veulent s'établir.

LE CORRESPONDANT.

**Saint-Faustin**

(De notre correspondant)

—Dans le courant de la semaine dernière, notre dévoué curé est allé aider son voisin de Saint-Jovite pendant les Quarante Heures qui ont eu lieu les 23, 24 et 25.

—M. Alphonse Gagnon, fils d'Octave, doit unir ses jours à Mlle Octavie Lamoureux, fille d'Alfred. Tous deux sont de la mission de Saint-Agricole.

—Jeudi dernier, Damase Desjardins apportait à l'église un gros garçon né la veille. J.-Bte Mantha et son épouse furent ses parrain et marraine. Le curé étant absent, les intéressés pensaient être obligés de s'en retourner à leur demeure, mais la question fut facilement résolue: un prêtre américain, arrivé par le train du midi, baptisa le nouveau "colon" et constata avec surprise que les cahiers enrégistraient déjà 48 baptêmes depuis le 1er janvier 1901. Le Nord est plus fertile que New-York, proportion gardée.

—Un ecclésiastique de Montréal, M. l'abbé Arthur Dorval, est en villégiature ici, afin de demander à l'air de nos montagnes un regain de force et d'appétit pour recommencer en septembre prochain une nouvelle année d'études théologiques.

—Nous apprenons de Saint-Jovite qu'une centaine de bottes de foin ont été brûlées sur la ferme de la fabrique. L'imprudence d'un engagé qui voulait faire disparaître une souche en a été la cause.

—M. Amable Dufour, un des premiers colons du Nord recevait d'un de ses amis de Saint-Jérôme une étude française au fusain et à la manière noire. La ressemblance de son ami est parfaite.

—L'élection de nos commissaires d'écoles à eu lieu ces jours-ci: les anciens, MM. Frédéric Sigouin et Ménassipe Laurence ont été réélus par acclamation.

—Plusieurs demoiselles ayant de très bonnes recommandations, sollicitent leur place comme institutrice de notre jeunesse. Les commissaires n'ont que l'embaras du choix.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE.

Québec, ce 27 Juillet 1901.

**AVIS PUBLIC**

Au sujet de la distribution gratuite des manuels scolaires.

Conformément à l'article 548 de la loi de l'instruction publique de la province de Québec, le gouvernement a fait préparer un ouvrage pour les écoles élémentaires catholiques. Ce livre a été approuvé par le Comité catholique du conseil de l'instruction publique. Le nouveau manuel est divisé en deux parties reliées séparément. La distribution de ces manuels se fera à partir du premier août prochain. Les commissions scolaires, les écoles indépendantes, les collèges et les convents qui désirent introduire MON PREMIER LIVRE, (c'est le titre du manuel), dans leurs classes, n'ont qu'à s'adresser au Surintendant de l'Instruction Publique, Québec.

Par ordre du Secrétaire de la Province.  
JOS. BOIVIN,  
Sous-secrétaire de la Province.

**JOS. LACHAPELLE**  
CONSTRUCTEUR D'AQUEDUCS  
ST-JEROME, P. Q.

M. LACHAPELLE, qui a construit un grand nombre d'aqueducs dans la province, et notamment celui de Saint-Jérôme, qui donne entière satisfaction au public de la ville, est prêt à fournir

**DES SOUMISSIONS**

pour la construction d'aqueducs en fer ou en bois, pour canaux d'égouts, etc.

M. LACHAPELLE s'occupe aussi de la construction des ponts.

**A VENDRE**

Une machine complète pour percer les tuyaux en bois. Il y a NEUF TARIÈRES de la grosseur d'un pouce et demi jusqu'à cinq pouces. Cette machine est en vente à très bon marché.

S'adresser immédiatement à

**JOS. LACHAPELLE,**

ST-JEROME, Co. de TERREBONNE, P. Q.

18-7-01-1a.

Bureau de Poste, B. 111.

ETABLIE EN 1880.

Telephone Bell No 51.

**Chs. Elie Laflamme**  
MARCHAND, Gros et Détail

Vins, Liqueurs, Provisions, Farines, Grains, Foin, Ferronnerie, Peinture, Vitre, Vaisselle, Etc.

**SAINT-JEROME, P. Q.**

SUCCURSALE à l'ANNONCIATION, P. Q.

**ALDERIC LABELLE, GERANT.**

18-7-01-3m.

**MONETTE & VEZINA**  
Manufacturiers et Entrepreneurs-Constructeurs  
ST-JEROME, P. Q.

**CLOS DE BOIS GENERAL**

Bardeaux, Lattes, Pin, Pruche, Epinette, Bois blanc, Bois franc, Bois de charpente de toutes dimensions, Bois préparé, Jalousies, Portes, Chassis, Moulures, Tournages, Découpages, Etc., Etc.

**PRIX SPÉCIAUX POUR LE COMMERCE DE GROS**

Sets de Chambre de \$8 à \$75. Sets de Salon de \$15 à \$100. Sets de Salle à Diner de \$15 à \$75. assortiment complet de meubles de fantaisie, Voitures d'enfants, d'hiver et d'été. Poles de luxe pour rideaux. Cadres et Gravures de tous genres.

Grand assortiment de meubles de toutes les qualités et de tous les prix. Magasin, rue Labelle, près de E. Gibault, ouvert tous les jours jusqu'à 9 heures du soir.

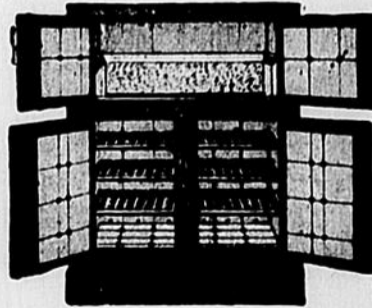
Toutes commandes envoyées au magasin ou à la manufacture seront exécutées immédiatement et à des prix très bas.

Toutes espèces de bois seront achetées par Monette & Vézina. MM. MONETTE & VEZINA entreprennent la construction de toutes sortes de bâtisses à des prix très bas.

18-7-01-1a.

**S. G. LAVIOLETTE**  
Marchand de

Glacières,  
Poeles de Cuisine  
... et autres,  
Coffres-Forts,  
Courroies  
pour Moulins,  
Scies Rondes,  
Dynamite,  
Etc., Etc.



Ferronneries,  
Peintures,  
Vernis,  
Faïence,  
Poterie,  
Verrerie,  
Serrurerie,  
Ferblanterie,  
Etc., Etc.

MOULINS A COUDRE de \$25.00 et \$30.00.

LAMPES ÉLECTRIQUES de qualité supérieure pour 25 cts.

BICYCLETTES RED BIRD, de Brantford, Ont.

**S. G. LAVIOLETTE,**

COIN DES RUES ST-GEORGES ET STE-ANNE,

ST-JEROME.

18-7-01-1a.

**Magnifique Piano**  
A vendre

S'adresser à

**M. S. J. B. ROLLAND**

ST-JEROME. 18-7-01-1a.

**HOTEL BEAULIEU**

LS. BEAULIEU PROP.

PRES DE LA GARE

SAINT-JEROME, P. Q.

## FEUILLETON

LES  
Jetons MystérieuxPREMIÈRE PARTIE  
LA FÉE DES SAULES

I

L'un des derniers jours du mois de mai 1879, vers une heure de l'après-midi, un landau noir, avec filets et rechapés blancs, attelé de deux grands carrossiers bai brun, anglo-normands, qui pouvaient valoir à peu près cinq cent louis, traversait la place du Carrousel, la rue de Rivoli, gagnait la rue de Richelieu, et venait s'arrêter, près du square Louvois, en face de l'entrée provisoire de la Bibliothèque nationale.

Au moment où le landau stoppait, le valet de pied sauta vivement à terre, vint ouvrir la portière et étendit sa main gantée pour aider son maître à descendre. Ce maître, un vieillard vêtu de deuil comme ses domestiques et dont les cheveux soyeux, d'une blancheur de neige encadraient le visage pâle, descendit de la voiture en s'appuyant sur la main tendue. Il paraissait avoir près de quatre-vingts ans, quoiqu'en réalité il en eût soixante-cinq ou soixante-six au plus, mais sa figure aristocratique, creusée de rides profondes, portait l'empreinte des souffrances qui, longtemps avant l'âge, avaient courbé sa haute taille et voûté ses larges épaules. Bref, le personnage que nous venons de décrire brièvement semblait avoir déjà un pied dans la tombe.

Quoique la température de cette fin du mois de mai fût très douce, et que le soleil brillât d'un vif éclat dans un ciel sans nuage, le vieillard était enveloppé dans un ample pardessus ouaté. A l'une des boutonnières se voyait la rosette de la Légion d'honneur. Lorsque le trottoir fut traversé et la porte d'entrée franchie, le valet de pied demanda :

—Dois-je accompagner monsieur le comte ?

—C'est inutile, répondit le maître, remontez sur le siège et dites à Etienne d'aller promener les chevaux aux Champs-Élysées.

—A quelle heure faudra-t-il venir reprendre monsieur le comte ?

—A trois heures.

La voix du vieillard, nette, sonore et bien timbrée, contrastait notablement avec l'apparence générale, et attestait qu'il restait encore de la vie dans ce corps brisé. Le valet de pied abandonna le bras de son maître, rejoignit le cocher auquel il transmit les ordres, et la voiture, tournant sur elle-même, reprit le chemin de la rue de Rivoli, pour de là gagner les Champs-Élysées.

Tandis que l'équipage s'éloignait, le nouveau venu avait gravi lentement les degrés accédant au large perron intérieur, puis, traversant un vestibule, obliqua vers la gauche, descendit quelques marches conduisant à une galerie vitrée dans laquelle il s'engagea, galerie conduisant à une large baie au-dessus de laquelle se lisaient, au milieu d'une cartouche et tracés en lettres grisaille figurant la sculpture, ces mots :

SALLE DE TRAVAIL.

Il poussa le battant d'une porte massive, franchit le seuil et se trouva en face d'un petit bureau derrière lequel siégeait l'employé de la bibliothèque chargé de constater l'identité des visiteurs sur la présentation de leur carte, et de distribuer les bulletins personnels de travail. Une trentaine de personnes au plus se trouvaient dans la salle de travail au moment où le vieillard que nous suivons en franchissait le seuil. Il s'arrêta pendant une seconde en face du bureau de l'employé qui lui remit un *bulletin personnel*, puis il alla prendre place à l'extrémité d'un banc, près des rayons supportant les livres d'un usage journalier tels que dictionnaires, encyclopédies, catalogues.

Une fois assis, le vieillard, évidemment très fatigué, se reposa pendant quelques minutes, puis il prit dans une des poches de son pardessus ouaté un agenda relié en chagrin noir, en retira un porte-crayon d'argent, et se servant de l'agenda comme de sous-main, remplit, conformément

à l'une des règles fondamentales de la Bibliothèque, les cases du bulletin qui lui avait été remis au moment de son entrée. Ces cases, au nombre de quatre, portaient chacune une indication différente. Les trois premières devaient contenir le nom du lecteur, son adresse, le numéro de la place occupée par lui sur le banc. La quatrième case était réservée au titre de l'ouvrage dont la communication était demandée.

Le vieillard écrivit donc dans la première case :

"Comte Philippe de Thommerieux."

Dans la seconde :

"Rue de Vaugirard, numéro 62."

Ceci fait, au lieu de remplir la quatrième case, il se leva et se dirigea vers l'estrade où siègent les sous-bibliothécaires chargés de répondre aux demandes des travailleurs. On connaissait M. de Thommerieux à la Bibliothèque, car les employés le saluèrent avec un respect manifeste, et l'un d'eux lui demanda :

—Comment vous portez-vous, monsieur le comte ?

Le vieillard hocha la tête et répondit d'un ton mélancolique :

—Bien doucement.

—Peut-être travaillez-vous trop ?

—Ce n'est pas cela.

—Qu'est-ce donc ? Vous ne semblez pas malade.

—Aussi, ne le suis-je point, mais l'âge arrive, les années succèdent aux années, et les forces s'en vont.

—Il y a longtemps que nous n'avions eu le plaisir de vous voir.

—Trois mois à peu près.

—Quel ouvrage allons-nous avoir l'honneur de mettre à votre disposition ?

—Je ne suis pas absolument fixé. Mes recherches peuvent avoir différents objets. Veuillez me confier le dernier volume paru du catalogue.

—Le voici.

(A suivre)

## A VENDRE

Une maison à quatre logements, dans le haut de la ville de St-Jérôme près de la manufacture de la Boston Rubber Co. Le terrain a 45 pieds par 120. Pas de constitués à payer. Cette propriété rapporte de bons bénéfices.

On vendra à bonnes conditions à un acquéreur sérieux.

S'adresser immédiatement à

JOS. N. DESJARDINS, ferblantier,  
Prop., Saint-Jérôme.

25-7-01—111.

## M. JOS. CORBEIL

AGENT D'ASSURANCE

ST-JEROME, P. Q.

Coin des rues Labelle et Ste-Marie

M. CORBEIL représente toutes les meilleures Compagnies d'Assurances sur la Vie, contre le Feu, les Accidents et Garanties.

18-7-01—1A.

## Mme F. Parent &amp; Cie.

EPICERIES et MARCHANDISES SECHES

ST-JEROME, P. Q.

BAS DE LA VILLE

Prix excessivement réduits.

## Magasin de Seconde Main.

Immense quantité de meubles neufs et d'occasion, poêles, fournaies, harnais, vaisselle, ferblanterie, etc., etc., à meilleur marché que partout ailleurs.

Allez visiter ce magasin, avant de faire vos achats ailleurs.

18-7-01—111.

COLONNE  
PHARMACIE  
FOURNIERGrand Trunk Railway  
System

## BUFFALO

SERVICE SANS EGAL

De MONTREAL à BUFFALO en moins  
de 11 heures.

	Int.	Lim.	Expr. de
			quotid.
Quitte Montréal.	9.00 a.m.	10.30 p.m.	
Arrive à Buffalo.	7.50 p.m.	10.45 a.m.	
Quitte Buffalo.	8.00 a.m.	7.00 p.m.	
Arrive à Montréal.	7.00 p.m.	7.30 a.m.	

Chars cafés-salons sur les trains du jour.

Chars dortoirs Pullman sur les trains de nuit. Voie double.

Les personnes désireuses de visiter l'exposition

## PAN-AMERICAINE

et les

## CHUTES NIAGARA

trouveront de grands avantages en s'adressant au

## DR E. N. FOURNIER

qui, lui-même a visité l'exposition et peut donner des renseignements utiles aux voyageurs pour que le voyage leur coûte aussi bon marché que possible.

## PRIX DE RETOUR DE MONTREAL

Excursion de 8 jours, tous les jours, \$10.45.

Excursion de 15 jours, tous les jours, \$11.90.

Le DR FOURNIER représente la compagnie du Grand Tronc à St-Jérôme, depuis longtemps, et il est en position de donner des avantages exceptionnels au public voyageur.

Les citoyens du Nord et de tout le district, feraient bien de se mettre en relations avec le Dr Fournier avant d'entreprendre un voyage dispendieux. Ils y trouveront leur avantage.

## EAU MINERALE

## EAU MINERALE

## EAU MINERALE

TOUJOURS EN MAINS :

Eau Minérale POUQUES ST-LEGER

" " CARABANA

" " AGENDA

" " APENTA

" " HUNYADI JANOS

## PHARMACIE FOURNIER

ST-JEROME, P. Q.

18-7-01—1A.

## LE COMMERCE DE GROS

— A —

## ST-JEROME

M. PIERRE SIMARD, si favorablement connu, comme homme d'affaires, depuis un si grand nombre d'années, vient de compléter ses arrangements pour faire le commerce de

## LIQUEURS

M. SIMARD vend les Epiceries et les Liqueurs de toutes les marques aux mêmes prix que les maisons de gros de Montréal.

Les marchands et hôteliers du Nord et de toutes les paroisses de notre district feront une excellente affaire en donnant leurs commandes à la maison PIERRE SIMARD à St-Jérôme. Ils réaliseront un joli bénéfice sur les prix de transport seulement.

A la maison PIERRE SIMARD vous trouverez, outre les épiceries de toutes sortes et les farines de toutes les grandes meuneries du Manitoba et d'Ontario, les vins et liqueurs domestiques et importés directement des pays de production.

La maison PIERRE SIMARD vend le TABAC, les CIGARES et CIGARETTES aux prix des fabricants.

Un voyageur de commerce représentant la maison PIERRE SIMARD est continuellement sur la route. Attendez-le avant de donner vos commandes ou adressez-les directement à la maison.

Les commandes sont remplies avec soin et grande promptitude.

## PIERRE SIMARD

EPICIER, GROS ET DETAIL

Coin des rues St-Georges et Ste-Anne,

ST-JEROME, P. Q.

18-7-01—1A.

## J. E. PARENT

Notaire, Commissaire, Etc.,

ST-JEROME, P. Q.

Argent à prêter, à 5 et 6 p. c. Achats de paiements et de créances de toutes sortes. Prêts aux corporations. Achats et ventes de propriétés.

M. PARENT représente diverses compagnies d'assurances sur la vie et contre le feu.

LA NEW-YORK LIFE, LA OTTAWA FIRE INS. CO., LA CANADA FEU, LA LONDON MUTUAL FIRE INS. CO., LA RICHMOND, DRUMMOND & VAMASKA etc.

Voulez-vous être bien payés en cas de feu et en cas de mort? Assurez-vous à l'une de ces compagnies par l'entremise du Notaire Parent qui vous charge de 15 à 20 p. c. meilleur marché que les compagnies combinées.

## A LOUER

Un beau grand magasin avec bons logements, dans un des plus beaux sites de la ville de St-Jérôme, bien adapté pour le commerce de gros, soit ferronnerie, marchandises sèches ou épiceries.

J. E. PARENT,  
ST-JEROME.

## LIBRAIRIE ST-JEROME

Sans contredit la meilleure librairie de Saint-Jérôme. On y trouve tout ce qu'il y a de mieux dans sa ligne de commerce.

Livres d'Ecoles, Livres de Piété ordinaires et de luxe, Papeterie, Cartes à jouer, en gros et en détail, Rideaux (blinds), à partir de 25 cts à \$2.50. Supports nouveaux pour portières, Pôles et leurs Ornaments, Papier Vert et autre à double couleur, Tapisserie à grande réduction en Juillet et Août, pour faire place aux achats d'automne.

Grands et petits Miroirs à très bon marché. Bel assortiment de Montres, Chaînes et Jones de Mariage et autres Bijoux de valeur.

2 Bicycles à vendre en commission de \$6 et \$10, un vrai bargain.

18-7-01—1A.